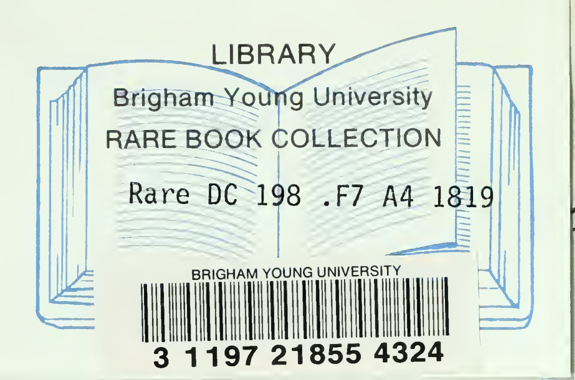



LIBRARY
Brigham Young University
RARE BOOK COLLECTION
Rare DC 198 .F7 A4 1819
BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 21855 4324

TY

136



MÉMOIRES

DU

DUC D'OTRANTE.

On trouve chez le même Libraire :

Mémoires pour servir à la vie d'un Homme célèbre, avec une description topographique de Sainte-Hélène, 1 vol. in-8°: prix, 4 fr. 50 c.

Sous presse.

Le Code d'instruction criminelle et le Code pénal en harmonie avec la Charte, la morale publique, les principes de la raison, de la justice et de l'humanité. 1 vol. in-8°.

L'auteur de cet ouvrage, *membre de la cour de cassation*, porte un nom cher à l'armée française.

Cours de politique constitutionnelle; par M. Benjamin Constant, *cinquième et sixième Parties.*

Cet ouvrage sera entièrement terminé et mis en vente dans le courant de février prochain.

MÉMOIRES

DE

LA VIE PUBLIQUE

DE M. FOUCHÉ,

DUC D'OTRANTE;

CONTENANT :

SA CORRESPONDANCE AVEC NAPOLÉON, MURAT, LE COMTE D'ARTOIS, LE DUC DE WELLINGTON, LE PRINCE BLUCHER, SA MAJESTÉ LOUIS XVIII, LE COMTE BLACAS, etc., etc.

SECONDE ÉDITION.



PARIS,

CHEZ PLANCHER, LIBRAIRE, rue Poupée, nº 7.

—

1819.

DE L'IMP. DE Me JEUNEHOMME-CRÉMIÈRE,
RUE HAUTEFEUILLE, nº 20.

AVANT-PROPOS DE L'ÉDITEUR ALLEMAND.

Dans les temps orageux, qui pendant vingt-cinq ans, après avoir excité les passions d'un peuple de vingt-cinq millions d'hommes pleins d'énergie, ont agité le monde civilisé tout entier, la France a vu, à la tête d'une administration de la plus haute importance, et dans la situation la plus périlleuse, fermes et debout, trois hommes soutenus par eux-mêmes, doués d'une âme forte et d'une rare supériorité d'esprit : Sieyès, Carnot et Fouché.

Chacun d'eux mit la main au balancier de la révolution. Les deux premiers crurent en diriger la force; mais Fouché essaya d'en modérer le mouvement; ceux-là en poursuivant leurs plans, mirent ou trop l'assurance, ou trop de roideur; celui-ci en examinant toujours ce qui était vrai, n'entreprit que ce qui était possible.

Sieyès tâcha de consolider par des formes organiques le principe (1) de la révolution : la souveraineté du peuple : n'y ayant point réussi, il se retira et se tut.

Carnot tâcha d'assurer la république par la victoire; pour dire le vrai, il attacha la victoire aux armes françaises; mais la république périt. Inflexible qu'il était, il alla vivre dans la retraite, où il s'irrita de voir le drapeau de la France abandonné de la victoire.

Fouché en tout temps n'a rien voulu que maîtriser les passions de l'anarchie pour sauver l'état. Toujours soumis à la loi de l'ordre social, il observa tout avec soin, et il sut au juste plus que tout autre le jeu caché de chaque parti : mais les dépositaires du pouvoir le craignirent. Comme personne ne se tenait plus ferme et plus libre au milieu de tous que lui, il trouva les moyens de bannir pendant quelque temps le démon de l'anarchie; dans un moment terrible, c'était lui qui sauva Paris et qui retint le bras du désespoir pour que la générosité et la justice relevassent la France accablée : mais après vingt-trois années d'une vie dévouée à sa patrie, la réaction prévalut; le crime commun à la

(1) Nous distinguons le principe de la révolution, et la maxime d'après laquelle ont agi quelques révolutionnaires, marquée par ce mot de Sieyès : « Il faut que les propriétés changent » (*ut redeat miseris, habeat fortuna superbis.* Horace.)

nation d'avoir vécu dans la révolution et d'avoir servi la république le poussa dans l'exil. Il sortit de la France. Toutes les passions, anciennes et nouvelles, y restèrent.

Ce sont les passions qui ont condamné le duc d'Otrante; voilà le sort de tout homme qui ose les traverser d'un pas libre et assuré.

Dorénavant, c'est à l'histoire qu'il appartient. C'est elle qui pesera son mérite et sa faute, son fort et son faible; le pouvoir de l'esprit de son siècle et sa propre volonté. Malgré les cris de ses ennemis, son temps a déjà reconnu son mérite; son roi a voilé sa faute. Or ce n'est que Dieu qui puisse le juger; ses contemporains ne le peuvent ni ne le doivent.

Dans ce moment, il s'est élevé en France un parti, qui condamne quiconque a vécu dans la révolution et lui a appartenu en y étant et y devant être. La vue bornée de quelques hommes ne leur permet pas de voir l'histoire, ni l'élan impétueux du génie de l'Europe et de la France dans le cours des trois derniers siècles. Dans leurs yeux c'est l'état de la France avant l'an 1789, qui soit le vrai et le seul légitime; tout ce qui depuis y est arrivé, ils le qualifient de crime, et quiconque y a pris part, ils le qualifient de criminel. Les émigrés quittèrent leur patrie parce qu'ils ne voulaient point renoncer à l'état de 1789, auquel le gouvernement, en convoquant les états-généraux, avait renoncé le premier. Les Français qui restèrent, c'est-à-dire, la nation ne voyait dans tout ce qui se passa, que le développement des destinées de la patrie. Elle espéra un avenir plus heureux; et chacun en France crut de son devoir d'y contribuer le mieux qu'il pourrait. Il se fit beaucoup de mal, il arriva encore plus de malheur par l'anarchie. Mais qui se trouvait au milieu de tout cela, pouvait-il, devait-il se soustraire au service de la cause publique? Quand la forme du gouvernement fut changée, est-ce qu'on devait provoquer la guerre civile ou appeler au secours l'étranger, au lieu d'obéir à la loi et de concourir au rétablissement de l'ordre social? Malheur à qui soulève le peuple, à qui allume le feu de la révolution; mais dès que celle-ci existe, malheur à qui croit pouvoir dompter l'anarchie par l'anarchie, étouffer la révolution par la révolution!

Quiconque aime la patrie, se rangera du côté de la loi, qui seule au milieu de l'orage veut faire entendre la raison et la justice, et qui le peut.

Il y en a beaucoup qui se sont trompés. Il y a peu de coupables. Ce n'est pas l'ouvrage de quelques hommes, ni de quelques années, que la subversion ou le rétablissement d'une monarchie qui a plus de mille ans. Ce ne sont pas les formes des relations au milieu desquelles la loi existe, qui constituent la loi; c'est la loi qui rend les formes légitimes. Tout homme qui pense bien dans le délire des opinions et dans le bouleversement de toutes les relations, ne cherchera qu'à sauver la loi; c'est ainsi que tout ce qui est légitime, se forme et prospère. Que l'on ne nomme donc pas *pleins-purs* ceux qui ne rendent hommage qu'à de certaines relations : en ce cas, ou tous les partis ont raison, ou tous ont tort. L'individu ne peut ni retenir l'essor du temps ni retourner la roue du destin; mais quelque grand que soit le pouvoir du temps qui tout agite et tout embrouille, il doit et il pourra tenir ferme à la loi qui est l'ancre la plus forte contre l'orage.

Sans doute, celui qui ne sait ce que c'est qu'une révolution, et comment, depuis long-temps ourdie, elle a enfin éclaté en France avec une force irrésistible; encore celui qui ne saurait en apercevoir les différentes phases, chacune en elle-même et toutes ensemble dans leur enchaînement; celui enfin qui ne veut pas distinguer ceux qui ont pris part à la révolution par égoïsme ou fanatisme pour s'en rendre les maîtres, afin qu'ils dirigeassent sa marche et lui donnassent telle forme qui leur conviendrait, d'avec ceux qui, saisis et entraînés par elle, se sont livrés à la merci du torrent, ou d'avec ceux enfin, qui placés au milieu de ses fureurs lui ont résisté avec circonspection pour sauver ce qui seul pouvait l'être : la loi de tout ordre social, l'obéissance et la liberté, par le moyen et dans l'enceinte d'une constitution : celui-ci confondra tout, la cause et l'effet, la nécessité et la spontanéité, l'instrument et le moteur; il confondra la fureur des anarchistes avec les efforts de l'énergie, la folie des fanatiques avec l'élan du sentiment, et la roideur de la force avec la modération de la présence d'esprit; il lui sera égal, s'il condamne les Marat et les Mirabeau, les Robespière ou les

Condorcet, les Danton ou les Carnot et les Fouché : il les condamne tous :

La nation et l'état doivent être un seul corps ou le devenir. C'est cette unité qui est le grand problème de tout gouvernement. Mais si le gouvernement confond cette unité avec l'identité, il méconnaît sa nature, et il détruit lui-même son ouvrage. Ce mot trop connu de Louis XIV : « *l'état, c'est moi !* » renferme le secret de l'origine de la révolution française. Ce mot mis en action, sépara, long-temps avant la catastrophe, la nation de l'état ; il anéantit l'unité par l'identité. La nation, aussi éclairée qu'elle l'était, commençait à voir de ses propres yeux, à penser, enfin à agir. Voilà ce qui la détacha du trône, qui, long-temps avant qu'il ne s'écroulât, n'avait plus de fondemens solides.

La révolution parut. Son mot terrible : *le peuple est le souverain, la nation c'est l'état* », posa le principe contraire de celui que Richelieu avait tenté d'émettre, et que le cabinet de Louis XIV avait fait réussir. Comme les coryphées de la révolution agissaient dans le sens de ce mot-là, la révolution avança.

Les hommes sages reconnurent l'essentiel de toute loi organique, *l'unité de la nation et de l'état.* Ils tâchèrent de la rétablir par la constitution, d'abord dans la monarchie de 1791 ; mais la fureur des passions, déchaînée, détruisit leur ouvrage ; puis dans la république, mais c'était encore la passion qui la détruisit ; enfin dans la consolidation du pouvoir suprême, ce qui produisit le consulat ; mais celui-ci, livré aux passions de son chef, périt par l'ambition.

C'était alors que l'on se rapprocha de la monarchie, et la charte constitutionnelle intercéda comme médiatrice de l'unité, entre la nation et l'état, dans la personne de Louis XVIII ; mais c'est encore cette charte que la passion et la haine entourent.

Il n'y a eu qu'un petit nombre qui aient reconnu le démon puissant qui depuis 1791 a fait échouer tant de plans : le démon des passions. Ils ont essayé de le subjuger par l'unité sous quelque forme qu'elle se présenta ; mais ils n'y ont réussi que pour des momens. C'est de ce petit nombre que nous croyons être le duc d'Otrante.

Lorsqu'il entra dans la vie publique au milieu de l'o-

rage de la passion la plus furieuse, la république existait déjà. Ce n'était pas lui qui l'avait établie, mais il a voulu, il a dû lui obéir parce qu'elle existait. Entouré comme tous ses concitoyens de l'influence de son siècle, il a vécu dans un âge d'airain. La mort de Louis XVI fut le grand malheur de la perversion générale.—

Celui qui n'a jamais senti la fatalité funeste de ce temps-là, la fureur en dedans, la guerre au dehors, osera seul condamner des hommes qui, circonscrits à l'entour, ne pouvaient apaiser l'effervescence de l'esprit public, que lorsque familiarisés avec le péril, ils se sentirent assez de force et assez d'indépendance pour lutter contre l'opinion égarée.

Le malheur ne cessa point. Il ne fit que changer de face. C'est dans ce temps que le duc d'Otrante, pendant douze ans, s'est trouvé placé dans un poste qui ne plaît à personne, même quand tout est tranquille, parce qu'il surveille tout.

Ce qu'il a fait, sera pesé par le temps. Il y a encore beaucoup à éclaircir; tel ou tel fait ne peut être mis dans son jour que par un développement circonstancié, ce que nos contemporains et la postérité trouveront dans les « *Mémoires de sa vie* » que le duc s'occupe actuellement à rédiger.

Ce que nous allons mettre sous les yeux du public, n'est qu'un précis de sa vie publique. Ce précis ne raconte pas ce qui a été fait par le duc d'Otrante durant sa vie; mais dépeint l'homme tel qu'il est, son intérieur, l'âme de sa vie externe; les principes qui l'ont dirigé dans toutes les époques et dans les situations les plus diverses, et qu'il a avoués hardiment devant les puissances, à quelque distance qu'il se soit trouvé placé lui-même.

Il s'est prononcé dans les douze pièces justificatives de sa vie, qui font le principal de cette notice. Nous les donnons comme authentiques; elles n'ont pas encore été publiées, excepté la lettre à Napoléon du 23 avril 1814 (1) et deux ou trois autres pièces dont il a paru quelques fragmens bien mutilés et défigurés, mais qui paraissent ici conformes aux originaux, — nous sommes fondés d'assurer cela, — pour la première fois. Ce

(1) Nous l'avons tirée du Moniteur, n° 525, 12 sept. 1815, et son authenticité est garantie.

qui doit garantir leur authenticité, c'est que les témoins auxquels elles ont été adressées, vivent encore excepté le seul Murat. L'histoire y reconnaîtra aisément le vrai portrait d'un homme qui, pendant dix-sept ans, a toujours été vrai et le même; car tel qu'il a pensé, parlé et agi, en 1799, tel il a agi, parlé et pensé en 1815 et dans l'intervalle. Si l'on examine les deux circulaires aux évêques et aux préfets de l'an premier du consulat, et que l'on compare les idées qui y sont exprimées et leur langage avec les dernières lettres du duc d'Otrante, ses ennemis eux-mêmes seront frappés du ton de la conscience, de la vérité, de la modération, de la tranquillité et de la dignité que l'on y retrouve. C'est cette sérinité d'âme, que nous n'apercevons presque plus que dans les grands hommes de l'antiquité, qui l'a conduit, d'un pas assuré ferme et tranquille à travers les plus violentes secousses, qui ont fait trembler jusqu'au sol sur lequel il marchait, mais qui n'ont jamais changé son cœur ni sa volonté.

Il a servi Napoléon, devant qui pliaient la France et la moitié de l'Europe; mais il lui a toujours parlé franc, et sans hésiter il lui a dévoilé l'avenir. La voix de la franchise qui l'avertissait, ne fut point écoutée. Plus d'une fois le duc d'Otrante, éloigné de son poste, y a été rappelé. Il est resté le même. S'il n'eût été qu'un instrument, on l'aurait jeté ou cassé. S'il n'eût été ferme et libre que pour lui, et pas pour le maintien des lois et pour l'unité de la nation et de l'état, c'est-à-dire, pour la cause de la France, on l'aurait méprisé et il serait oublié.

Ses vues ne sont pas celles de tout le monde, ses principes peut-être ne le sont pas non plus. Mais il ne doit pas craindre de les reconnaître; dans un tel homme les erreurs même sont des leçons pour d'autres.

L'histoire du monde n'oubliera point dans celle de la révolution française la vie de Fouché. C'est cette vie qui expliquera à la postérité la vérité qui perce à travers cette terrible dissolution de l'ordre social. Car dans les annales du genre humain ce genre d'événement ne passera point sans but et sans laisser des traces. C'est aussi à la révolution que la providence a assigné une place dans le développement de l'ordre moral de l'univers. C'est une espérance frivole qui flatte la passion,

que de vouloir tenter d'en anéantir l'effet, de la vouloir, pour ainsi dire, arracher d'entre les bras du temps. Le gouvernement qui oserait l'essayer, ne ferait que préparer des révolutions d'un autre caractère. Qui donc regarde d'un œil juste la vie du duc d'Otrante, pénétrera dans le secret de toute révolution. Elle existe avant que l'on s'en aperçoive; elle reste encore lorsqu'on la croit passée.

Ce n'est pas le vrai homme d'état qui défend les peuples contre l'anarchie, celui qui détruit l'unité entre eux et l'état; mais qui la ramène pour la consolider. Ce n'est pas bien avertir des dangers de la passion que de la condamner : il faut en tempérer l'ardeur par la raison, ou par tout ce qui sera toujours vrai, mais non par ce qui accidentellement et pour un certain temps pourra être légitime.

C'est ce que prouve la vie du duc d'Otrante. Dans un de ces momens les plus terribles qui puissent arriver à une grande nation, où la ruine de la capitale, où la guerre civile, où toutes les horreurs du terrorisme et d'une dictature militaire allaient armer le désespoir lui-même pour empêcher l'étranger d'approcher de la France; dans ce moment c'était lui, que le conseil d'administration d'état, établi par Bonaparte lors de son abdication, et duquel était aussi Carnot, plaça à la tête du gouvernement provisoire; une marque de confiance qui seule prouverait le mérite de cet homme d'état, quand même on ne saurait, que pendant vingt-trois ans il se fût tenu debout dans toutes les chances de la révolution, par sa force innée.

Parmi tant de notices que l'on a publiées sur son histoire, personne n'y trouvera rien de positif sur son intérieur, avant qu'il n'ait parlé lui-même. La haine de tous les partis l'a calomnié; cela ne pouvant se faire autrement, comme le duc d'Otrante, n'étant lui-même d'aucun parti, n'en a jamais armé l'un contre l'autre, mais qu'il a tâché plutôt d'en concilier les esprits.

Il a éprouvé ce que tout homme qui au milieu des factieux agit avec modération, éprouvera. Comme tant d'autres, qui ont été à la merci d'un public aveugle, il pourra dire :

In moderation placing all my glory.
While Tories call me Whig, and Whigs a Tory.

Ce qui a été dit sur lui dans les journaux, est sorti en partie de sources troubles et impures. Le Moniteur lui-même, au gré des différens partis, n'était que leur porte-voix. Les chefs y ont fait parler et écrire chaque homme de marque de la manière qui semblait le mieux servir leurs intérêts.

Parmi les notices sur le duc d'Otrante, il en a paru une à Vienne(1) qui n'est pas authentique, ni complète, ni constatée; une autre ne l'est pas non plus(2). Celle-ci fait voir en général le caractère du duc d'Otrante tel qu'il s'est montré dans les annales aux yeux de tout observateur impartial: mais l'auteur n'y a pas assez marqué le trait principal du caractère de cet homme d'état, ce courage ferme qu'il a eu de dire toujours la vérité aux hommes puissans; encore l'auteur de la notice n'a allégué pour témoin que le Moniteur, et tout le monde sait que l'on ne doit pas indistinctement ajouter foi aux articles de ce journal, même à ceux qui concernent des actes publics. Il est connu que le rapport du grand-juge Regnier, fait au gouvernement dans le procès de Moreau sur sa prétendue conspiration de 1804 (du 17 février) a été supposé, de même que la proclamation de Kosciusko adressée aux Polonais en 1807, qui n'était qu'une manœuvre inventée par le gouvernement. On trouve les deux documens dans le Moniteur, et ils sont faux tous les deux.

La notice que nous publions aujourd'hui sur la vie publique du duc d'Otrante, est la première qui mérite qu'on y ajoute foi; car outre qu'elle s'étaye de douze pièces originales, qui sûrement intéresseront beaucoup tout homme d'état et l'ami de l'humanité, elle éclaircit plusieurs points de la révolution française, qui ne sont pas encore bien connus en Allemagne.

L'éditeur qui est aussi le traducteur des pièces justificatives, n'a jamais été en relation avec le duc d'Otrante; il ne connaît cet homme célèbre que par sa haute réputation; mais il croit connaître les intérêts de l'histoire qui doit éclairer la postérité le vrai juge du temps présent.

(1) Voyez n° 19 du Nouvelliste français, par Henry et Richard à Vienne; extrait d'un ouvrage: *Souvenirs de ma vie*, par J**.

(2) Voyez: Deutsche Blätter, neue Folge Leips. 1815. Vol. 3. n° 17 18.

MÉMOIRES

DU

DUC D'OTRANTE.

Joseph Fouché, duc d'Otrante, grand'croix de plusieurs ordres français et étrangers, est né le 29 mai 1763, à Nantes, département de la Loire-Inférieure. Son éducation fut confiée aux pères de l'Oratoire; il fut placé par ses parens, à l'âge de 9 ans, au pensionnat du collége de Nantes. Ses premiers maîtres le jugèrent mal; ils prirent la gaîté de son caractère pour de la légèreté, et comme il montrait de la répugnance à étudier le rudiment et les règles de la grammaire, ils crurent qu'il manquait d'entendement. Plus tard, on essaya en vain de lui apprendre la versification latine et française, son genre d'esprit ne pouvait s'assujettir à aucune con-

trainte. On en concluait qu'il n'était susceptible que de peu d'application. M. Durif, préfet des études, homme de beaucoup d'esprit, qui l'avait pris en affection et qui l'observait avec attention, avait remarqué que son élève choisissait de préférence à la bibliothèque, pour sa lecture, les livres les plus sérieux, et que tandis que ses camarades lisaient des romans, il s'occupait à méditer les pensées de Pascal. Il voulut savoir un jour ce qu'il en comprenait; il s'approche de lui et lui adresse plusieurs questions; il fut très-étonné de l'étendue et de la variété de ses idées. Loin d'éviter de répondre, il engagea la conversation sur les matières les plus abstraites.

M. Fouché, destiné à suivre la carrière de son père, qui était capitaine de vaisseau, étudiait les mathématiques et y faisait des progrès. Il était sur le point de quitter le collége, lorsque M. Durif représenta à ses parens que la mer ne convenait point à son

tempérament ; il leur conseilla de le faire entrer dans l'Oratoire pour y professer un cours. Le père y consentit et fit conduire son fils à l'institution à Paris.

On mit entre les mains du jeune oratorien les commentaires de Jansénius et le catéchisme du Concile de Trente. Il ne put surmonter le dégoût que lui inspirait une pareille étude ; il alla trouver le supérieur de la maison, M. Mérault de Bissy, auquel il avait été recommandé d'une manière spéciale, il ne lui dissimula rien. M. Mérault, qui avait autant de bonté que de lumières, le conduisit dans sa bibliothèque et lui permit de choisir les ouvrages qui lui conviendraient le mieux. Il s'arrêta sur le petit carême de Massillon et sur les œuvres de Nicole; et comme il ne voulait rien avoir désormais de caché pour un homme qui allait être à la fois son ami et son confesseur, il lui avoua qu'il avait dans sa chambre *Tacite, Horace,* et *Euclide.* Quoique l'u-

sage des livres profanes fût interdit dans cette maison, il obtint facilement la permission de les garder.

M. Fouché, après avoir professé avec distinction, la morale, la logique, la métaphysique, la physique et les mathématiques à l'académie royale de Juilly (1), à Arras, à l'école militaire de Vendôme, quitta l'Oratoire pour se marier et pour s'établir à Nantes dans le dessein d'y exercer la profession d'avocat. Tous ceux qui l'ont connu dans l'Oratoire, lui ont conservé une grande estime et un tendre attachement.

M. Malouet qui, comme lui, avait professé dans l'Oratoire, lui portait une extrême affection. On l'a vu, depuis que M. Fouché est parvenu à la tête des affaires, braver toutes

(1) L'académie royale de Juilly est à sept lieues de Paris près de Dammartin en Brie. C'était un pensionnat célèbre très-nombreux qui subsiste encore, malgré les ravages de la révolution.

les menaces de l'autorité pour aller lui rendre visite dans ses proscriptions sous Bonaparte. M. Malouet a payé lui-même d'un exil à Tours sa généreuse amitié. Ce qui honore davantage cet illustre ami, c'est qu'il n'avait point de fortune et qu'il sacrifiait les émolumens de sa place au besoin de son cœur. Si M. Fouché a éprouvé de grandes ingratitudes, il a reçu de grandes consolations. La reconnaissance de M. Malouet, de M. Cazalès et de quelques autres hommes célèbres, suffit pour lui faire oublier le grand nombre d'ingrats obscurs qu'il a faits dans ses divers ministères.

Nourri de bonne heure d'idées justes, d'études solides, la révolution qui commençait, ne le surprit pas dans le dénuement et dans le vague; appelé à la convention nationale, il ne rechercha point l'éclat, il s'ensevelit dans le comité d'instruction publique, où il se lia avec Cordorcet.

Nous garderons le silence sur son opinion dans le procès de Louis XVI, puisque Louis XVIII a cru devoir la couvrir d'un voile en le nommant son ministre de la police.

A l'époque où M. Fouché professait la philosophie à Arras, il avait connu Maximilien Robespière, et lui avait prêté des fonds pour se rendre et s'établir à Paris, lorsqu'il fut nommé à l'assemblée constituante. Robespière le vit d'abord souvent, mais bientôt la diversité de leurs opinions les divisa. A l'issue d'un dîner qui avait eu lieu chez M. Fouché, Robespière déclamait avec violence contre les Girondins, et apostrophait Vergniaud qui était présent; M. Fouché, qui aimait Vergniaud, s'approcha de lui et s'adressant à Robespière : «Avec une pareille « violence, lui dit-il, vous gagnerez sûre- « ment les passions, mais vous n'aurez jamais « ni estime ni confiance. » Celui-ci piqué se retira.

M. Fouché, forcé d'aller en mission dans les départemens, fut bien obligé de se rapprocher du langage du temps, et de payer son tribut à la fatalité des circonstances; mais, dans une proclamation même de la loi contre les suspects, qui ordonnait l'emprisonnement en masse des prêtres et des nobles, on lit un alinéa qu'il était courageux d'écrire et d'imprimer le 25 août 1793.

« La loi veut que les hommes suspects « soient éloignés du commerce social; cette « loi est commandée par l'intérêt de l'état, » mais prendre pour base de son opinion des « dénonciations vagues, provoquées par des « passions viles, ce serait favoriser un arbi- « traire qui répugne autant à mon cœur qu'à « l'équité. Il ne faut pas que le glaive se pro- « mène au hasard. La loi commande de sé- « vères punitions, et non des proscriptions « aussi immorales que barbares. »

Envoyé à Lyon, il a attaqué le despotisme

du brigandage et enchaîné l'anarchie ; il rétablissait le calme et la sécurité dans les âmes, lorsque Robespière l'accusa aux Jacobins *d'opprimer les patriotes et de transiger avec l'aristocratie.* Rappelé à Paris, son âme ose se lever devant la tyrannie de Robespière, il le somme, du haut de la tribune de la convention nationale, de motiver son accusation.

La chute de Robespière mit fin à ces débats. On crut que les passions allaient être enfermées dans sa tombe, mais il semble que notre destinée soit de tourner dans un cercle de calamités et d'erreurs. Ceux qui s'étaient le plus avilis devant Robespière ne trouvaient plus, après sa mort, d'expressions assez violentes pour peindre leur haine.

L'exagération fut portée au point qu'on lui prêtait des desseins de dictature. « Vous « lui faites bien de l'honneur, repartit vive- « ment M. Fouché, de lui prêter des plans « et des vues ; loin de disposer de l'avenir,

« il n'y pensait même pas; il était entraîné, il « obéissait à une impulsion qu'il ne pouvait « ni suspendre, ni diriger. » Cette réplique parut une intention de bienveillance. M. Fouché fut considéré, dès ce moment, par ses ennemis comme un Robespièriste, et bientôt accusé d'entrer dans un complot pour rétablir la terreur.

Il fut éloigné de la convention nationale; ce n'est qu'après la dissolution de cette assemblée, que M. Fouché reparaît sur la scène et est envoyé par le directoire exécutif successivement en ambassade à Milan et à la Haye. Il défend avec fermeté l'indépendance de ces deux états contre la faiblesse de son gouvernement, qui après avoir promis de la respecter, la sacrifiait à des insinuations étrangères.

Les yeux du directoire s'ouvrirent, mais il n'était plus temps, les armées ennemies s'avançaient en Italie; les mécontens pre-

naient de l'audace dans l'intérieur, le désordre s'accroissait. M. Fouché fut appelé au ministère de la police générale, où il s'est acquis une grande illustration par le bien qu'il y a fait, par les maux qu'il a empêchés, et par la résistance qu'il a opposée aux passions, dans toutes les crises.

Son premier acte en entrant au ministère sous le directoire exécutif, fut un rapport remarquable contre les anarchistes: » N'espérez » point, dit-il, qu'ils se corrigent; ce qu'ils » entreprennent pour l'indépendance de leurs » passions est pour eux vertu et liberté; » les moyens par lesquels ils menacent et » épouvantent les états, leur semblent des » moyens propres à en préparer la force » et les prospérités. « Il ajoute en parlant des monstres qui ont assassiné dans les prisons: « Leurs remords ne peuvent effacer le » souvenir des homicides qu'ils ont commis. » La nation voit toujours leurs assassinats qui

« l'effrayent, et ne peut lire dans leurs âmes
« le remords qui pourrait la rassurer ».

Ceux qui voyent le duc d'Otrante au milieu de sa famille, sont tentés de croire que ses idées et ses sentimens ne s'étendent pas au-delà du cercle des affections domestiques. Ses mœurs sont simples et réglées. Il était inutile qu'il fût riche pour lui; il dédaigne l'artifice et les subtilités, il souffre qu'on lui parle avec liberté. Il traite légèrement les choses frivoles, donne une attention forte à tout ce qui est sérieux. Toutes les idées relatives à l'état d'homme, à son bonheur, à ses devoirs, lui sont familières. Tout ce qui contribue à former les sociétés civiles, à les perfectionner, à les défendre, à les corrompre et à les détruire, est l'objet continuel de ses méditations. Il a protégé, dans son long et difficile ministère, toutes les existences sans exception, il y avait sécurité complète pour tout individu qui ne recherchait que la

tranquillité. Il s'est toujours opposé aux lois de circonstances. « Elles ne font, disait-il sou-« vent, que constater le mal sans y remédier, « parce que leur exécution nécessairement « arbitraire est toujours confiée aux passions ».

Comme le Duc a servi divers gouvernemens, ses ennemis ont cherché à persuader que son caractère se pliait à tout; mais s'il eût été le complaisant de tous les gouvernemens, il nous semble qu'il n'aurait point passé une partie de sa vie dans l'exil et dans la proscription.

La correspondance du duc d'Otrante, ses instructions aux préfets portent le cachet de la prévoyance et de l'art profond de manier le cœur humain. Son style est souvent incorrect; mais tout ce qu'il écrit est conçu à une grande hauteur.

On a dit que le duc d'Otrante, dans son ministère sous la république, tendait par ses instructions aux préfets à substituer la morale

à la religion, et la police à la justice. Nous nous sommes procuré les deux circulaires qui ont servi de base à cette étrange accusation. Leur date est du mois de brumaire où Bonaparte fut nommé chef du gouvernement de la république. Quand on réfléchit sur cette époque, on est frappé du courage de celui qui les a écrites; il fallait une grande supériorité de langage pour faire passer alors les sentimens et la doctrine qui y sont exprimés.

Circulaire aux Evêques.

Paris, le 25 Brumaire. (16 Nov. 1799) An premier du Consulat.

Aucun peuple civilisé n'a été sans culte ou sans plusieurs cultes. Mais aucun peuple connu n'a été assez éclairé pour donner à la religion la place qu'elle doit avoir.

Les uns ont fait des lois religieuses, comme des lois civiles et criminelles, une partie du code social, et leur pontificat était

une magistrature. Le gouvernement en était d'abord plus fort ; mais quand les opinions religieuses perdaient leur force, il perdait la sienne.

Chez d'autres peuples, le gouvernement et la religion ont été deux puissances à côté l'une de l'autre qui se touchaient sans cesse, pour s'appuyer, pour se combattre; là, les ministres du culte ont été tour à tour oppresseurs, opprimés. C'est l'histoire de l'Europe moderne.

D'autres temps sont arrivés; la raison les a préparés ; la religion doit les bénir. Vous ne serez plus exposés ni à exercer la persécution ni à la souffrir. Tous les cultes seront libres; et s'il en est qui reçoive une protection particulière, ce sera celui qui servira le mieux la république. Le gouvernement ne veut pas accorder de privilége, mais il veut reconnaître les services.

Après tant de querelles dont nous avons

tous payé les torts ou les erreurs de notre sang, ne jetez plus des regards trop douloureux sur votre puissance et votre fortune passée; un gouvernement qui vient de se former au milieu du peuple et des malheurs, connaît trop la nature pour vous faire un crime de vos regrets : peut-être même pense-t-il qu'il eût été plus juste comme plus généreux et plus prudent de vous épargner tant de sacrifices et de graduer ceux que vous deviez faire. Mais dans vos malheurs personnels si vous avez la foi que vous prêchez, vous avez une grande consolation : ils ont ramené votre culte à ce qui a toujours relevé les puissances qui déclinent, aux principes de son institution.

Voyez déjà comme vos infortunes ont fléchi les haines de ceux même qui vous accusent de leurs maux : un assentiment universel a applaudi au décret qui n'exige plus de vous aucun serment, qui ne vous demande que votre promesse de lui être fidèles. Rien

ne vous gêne plus dans vos scrupules même les plus timides.

Celui qui apparut aux hommes pour leur apporter les maximes de cette morale céleste que vous leur prêchez, n'en demandait pas autant aux puissances de la terre; ils n'avaient pas plus de moyens de faire de leur foi la foi de l'univers, eux qui, trois siècles après la naissance du christianisme, le placèrent sur le trône de l'empire romain avec Constantin qui leur devait aussi ce trône. Mais songez-y : ces magnifiques perspectives, qui se rouvrent pour se prolonger au-delà des temps et des mondes visibles, se refermeront devant vous, si vous ne tenez pas tout ce que vous promettez au gouvernement.

Ce n'est pas être fidèle à la république, de prêcher qu'il faut lui obéir en prêchant aussi qu'il faut la haïr. Lui enlever l'amour des Français, c'est la trahir. Songez-y encore : c'est en vain qu'on tiendrait un langage diffé-

rent dans les prédications qui sont entendues et dans les confessions qui sont secrètes; le secret de vos inspirations dans ce tribunal où vous disposez des âmes, sera révélé par les dispositions des âmes que vous dirigez et que vous formez.

Non, rien ne vous est plus possible à l'égard de la république que d'acquérir des titres à ses faveurs en prêchant ses maximes avec les vôtres, en les gravant ensemble au fond des cœurs émus par les motifs et par les prix immortels que vous présentez aux vertus.

Signé, FOUCHÉ.

Circulaire aux Préfets.

Paris, 30 Brumaire. An premier du Consulat.
(21 Nov. 1799.)

Citoyen préfet,

Vos rapports avec la justice sont intimes et nombreux; les relations qu'ont entre elles l'action de la police et l'action de la justice se

touchent réellement, elles se pénètrent et semblent se confondre. Sans cesse elles concourent aux mêmes actes. Combien cependant, en général, ce concours a été loin d'être un accord ! Entourée de formes qu'elle ne trouve jamais assez multipliées, la justice n'a jamais pardonné à la police sa rapidité. La police, affranchie de presque toutes les entraves, n'a jamais excusé dans la justice ses lenteurs. Les reproches qu'elles se font mutuellement, la société entière les fait souvent à l'une et à l'autre. On reproche à la police d'inquiéter l'innocent, à la justice de ne savoir ni prévenir, ni saisir le crime. Parce qu'elle a été dans la main des rois, la police a passé plus généralement pour un instrument du despotisme : la justice, parce qu'elle est rendue par les organes des lois, a paru souvent égarée dans leurs obscurités et dans leurs contradictions. Chez certains peuples ombrageux à l'excès, jaloux à l'excès de leur li-

berté, on a sacrifié la police à la justice ; chez d'autres peuples plus impatiens d'être traînés avec lenteur dans les formes et dans le labyrinthe de tant de lois, on a fait de la justice elle-même une police.

Qu'on porte un œil attentif sur les lieux et sur les momens de leur action, on pensera que la police et la justice ne peuvent exister pour le véritable ordre social, ni l'une sans l'autre, ni entièrement confondues l'une dans l'autre.

Considérez en effet la justice avant qu'elle juge et après. Avant, renfermée dans ses temples, elle ne pourra pas avec honneur, et elle ne voudra pas en sortir pour promener ses pas et ses regards dans les lieux publics, dans les asiles secrets, où la sûreté générale et particulière peuvent être troublées, où les délits, les crimes et les forfaits peuvent être commis. Ce n'est pas seulement sa gravité auguste qui serait compromise, c'est son intégrité. Dans

cette surveillance active les juges seraient souvent témoins ; et un juge ne doit jamais l'être. Pour bien peser les témoignages des autres dans ses balances, il ne doit jamais y mettre le sien. En faisant arrêter elle-même les prévenus, par cet acte seul, la justice se constituerait avec eux en état de guerre, si contraire à un bon jugement. Elle n'aurait ni la confiance de l'accusé, ni la confiance de la société, ni entièrement sa propre confiance, excepté dans les momens où elle aurait perdu celle de tout le monde.

Considérez la justice après qu'elle a jugé, et lorsqu'il faut exécuter ses jugemens : est-ce elle qui dressera les échafauds, qui conduira aux lieux des supplices les malheureux qu'elle a condamnés ? Tous les peuples de la terre ont senti que si le même pouvoir qui prononce une sentence de mort la fait exécuter, la justice ne paraît plus condamner des coupables, mais tuer des hommes. Tous les peuples de

la terre ont senti qu'au milieu des scènes terribles de l'exécution de ses arrêts, la justice, si elle en préside elle-même l'exécution, peut cesser d'être l'amour des hommes pour en devenir la terreur. Rien de tout ce qui entoure la puissance judiciaire ne doit montrer en elle que la pure et céleste jouissance de la raison éternelle; c'est alors que la justice sera ce qu'elle doit être : une véritable religion sociale.

Les momens qui précèdent les arrêts de la justice et les momens qui les suivent sont donc deux momens où la justice elle-même ne doit pas agir; et ces deux momens appartiennent à l'action de la police.

C'est la police qui, ayant partout des regards et des bras, peut faire arrêter les coupables partout où les crimes peuvent être commis; c'est elle qui, disposant, pour maintenir l'ordre public, d'une force armée supérieure à toutes les forces qui peuvent la troubler, a tous

les moyens et de mettre les *prévenus* sous la main de la justice, et d'écarter ou de vaincre tout ce qui s'opposerait à l'exécution de ses arrêts.

Dans ce partage de fonctions entre la police et la justice, les plus pénibles, sans doute, sont celles que la nature des choses décerne à la police. Mais les fonctions les plus rigoureuses sont celles qui ont les plus douces récompenses dans le cœur des magistrats qui vivent pour leurs devoirs et pour la patrie : c'est lorsqu'ils s'immolent le plus qu'ils jouissent davantage : quand ceux qui prononcent un arrêt ne le font pas exécuter, et quand ceux qui président aux moyens d'exécution ne l'ont pas prononcé, dans cette division de deux ministères rigoureux la rigueur de tous les deux se tempère.

Pour les magistrats de lapolice, lorsqu'ils dirigent l'exécution des décrets de la puissance judiciaire, cette exécution se place

sous le même point de vue et presque à la même distance que pour la société elle-même, dont l'existence la rend nécessaire et dont la volonté générale l'ordonne.

Que dis-je? Citoyens Préfets, c'est lorsque vous vous en approchez de plus près que vous aurez souvent le plus d'occasions et le plus de moyens d'adoucir pour votre cœur les sévérités de vos fonctions. Ces moyens et ces occasions vous les trouverez toujours dans votre vigilance à faire suivre dans les arrestations des prévenus les ordres positifs des lois, et dans l'accomplissement des arrêts contre les coupables les vœux de ce sentiment sublime d'humanité qui, depuis un demi-siècle et chez toutes les nations éclairées de l'Europe, a retenti autour des tribunaux et des échafauds.

Ce que les ordres positifs des lois vous commandent le plus impérieusement, c'est de ne tenir aucun citoyen sous la main de la po-

3.

lice que le temps strictement nécessaire pour le mettre sous la main de la justice. Les lois font elles-mêmes quelques exceptions à cette loi, unique garantie de toutes les autres; ces exceptions rares et bien déterminées, bien limitées, les lois les font comme à regret et presqu'avec effroi. Si nous en ajoutions une seule, nous ne serions plus les magistrats de la police, mais les agens de la tyrannie.

Pour toutes les arrestations et à tous les instans les agens de la police doivent donc être en état de produire les preuves écrites qui constatent le moment précis où un citoyen a été arrêté, et le moment précis où il a été déposé sous la garde des lois. La société tout entière, à cet égard, a le droit d'interroger et le ministre de la police et les préfets et tous leurs agens.

N'oubliez jamais combien il est dangereux de faire des arrestations sur de simples soupçons. Songez que vos actes, alors même

qu'ils seront des erreurs, seront une première présomption contre ceux que vous conduirez devant la justice; et méditez dans votre conscience tremblante les histoires de tant d'innocens qui n'ont été envoyés par la justice sur les échafauds que parce qu'ils avaient été menés par l'erreur devant la justice.

Ces vœux de l'humanité, présentés par la philosophie de la France aux puissances et aux juges de l'Europe, ne sont pas de même gravés dans les articles positifs de nos lois; ils le sont dans le cœur de tous ceux qui servent la république. Ce n'est pas seulement en ajoutant la moindre rigueur aux rigueurs absolument indispensables pour l'exécution des lois et des arrêts de la justice, que nous serions coupables; nous le serions encore, si nous ne tempérions pas ces rigueurs par tous les adoucissemens qu'elles peuvent recevoir.

Celui qui n'a pas encore entendu sa sentence, n'est pas encore pour nous un ennemi

de la société; celui qui s'est entendu prononcer la peine qu'il va subir, ne l'est plus. Il n'a rien à expier avant; après, il a tout expié. La pitié de tout ce qui n'est pas inexorable et barbare l'environne: ce n'est plus qu'une victime que la société est condamnée à immoler; la societé doit pleurer sur elle et sur lui.

La nécessité de punir les délits tient beaucoup aux imperfections de l'art social qui ne sait pas les prévenir : en les punissant les ministres de l'ordre social contractent une grande dette envers l'humanité qui se couvre de voiles de deuil, qui murmure et gémit.

Acquittez-la, citoyen préfet, cette dette sacrée par tous les ménagemens, par tous les égards que la pitié vous inspirera pour de si grands malheurs.

Signé, FOUCHÉ.

Les talens du duc d'Otrante étaient appréciés par Bonaparte, mais ses idées, sa manière de faire la police ne convenaient pas au but qu'il se proposait. Il établit à côté de la police de son ministre une autre police, chose étrange! On a vu constamment ceux qui étaient poursuivis par la police de Bonaparte, se réfugier sous celle de son ministre. C'est ce qui explique la consternation de la France à chacune des disgrâces du duc d'Otrante.

Après la première disgrâce, Bonaparte plaça le duc au sénat et annonça sa nomination par un message où il fit le plus grand éloge de son ministre. Comme il avait partagé l'opinion que ce ministre tendait à réunir la justice à la police, il voulut, par opposition, réunir les deux ministères à la justice.

Bientôt l'opinion fut tourmentée par une multitude d'espions qui tous voulaient se faire valoir. Il n'y avait plus de direction,

tout marchait au hasard. La police n'avait plus cette activité qui répand et qui cherche la lumière. Partout un faux zèle multipliait les accusations. Le général Moreau qui vivait tranquille au milieu de Paris est enveloppé dans une conspiration. Son procès excita l'indignation générale. Bonaparte eut le courage et la force d'esprit de rappeler son ancien ministre; ce rappel calma tous les esprits comme par enchantement; le duc d'Otrante qui était l'ami de Moreau, le détermina à se retirer momentanément aux États-Unis, et se fit autoriser à remettre à ce général le prix de ses biens en France.

Le second ministère du duc d'Otrante va être plus orageux que le premier. Plus le ministre acquérait de popularité, plus Bonaparte devenait ombrageux : les polices se multipliaient et pour observer celle du ministre, et pour exécuter tous les ordres auxquels on savait qu'il eût refusé d'obéir. Bonaparte,

entraîné sans cesse par l'esprit de conquêtes hors de France, comptait sur son ministre pour la tranquillité de l'intérieur, et en effet jamais il n'y eut plus de calme et plus de sécurité dans l'intérieur que lorsque Bonaparte était éloigné. Quand il rentrait, il devenait plus exigeant. Accoutumé à vaincre au dehors, il souffrait moins la résistance au dedans. Après la paix de Tilsit, le duc d'Otrante l'engagea à s'occuper de l'administration de son empire.

« Vous pouvez, lui dit-il, conquérir de « nouvelles provinces, mais rien aujourd'hui « ne peut ajouter à votre puissance. La con-« quête de l'Espagne qu'on fait briller à vos « yeux, est une possession vaine : vous êtes « réellement souverain de cette contrée « puisque vous en tirez des soldats pour « nos armées et des sommes considérables « pour le trésor. Craignez que le titre *no-« minal* de *maître* ne vous enlève cette double

« ressource ; songez au présent, mais voyez « l'avenir. »

La flatterie l'emporta ; Bonaparte partit pour l'Espagne : ce qui se passa à Bayonne, causa une fermentation intérieure. On la présenta comme une conspiration ; Bonaparte, alarmé, rentra en France. La conspiration s'évanouit comme un fantôme, quand il fut arrivé à Paris. Il part pour le Nord, la fortune qui l'avait contrarié dans le Midi, semble lui préparer de nouveaux obstacles. Ses victoires sont plus sanglantes et se mélangent de revers. Les Anglais font une descente à Walcheren. Le duc d'Otrante, qui était alors chargé du ministère de l'intérieur et de la police, fait lever partout une garde nationale nombreuse. « Prouvons, disait-il « à l'Europe, que si le génie de Bonaparte « peut donner de l'éclat à la France par ses « victoires, sa présence n'est pas nécessaire « pour repousser nos ennemis. »

Le mouvement donné à la nation fut général. Les Anglais se hâtèrent de se rembarquer. Bonaparte fit la paix à Vienne et revint promptement à Paris. La garde nationale fut licenciée, et le ministre qui avait osé dire que Bonaparte n'était pas un homme *nécessaire*, fut disgracié.

Bonaparte pour se ménager l'opinion, nomma son ministre disgracié gouverneur de Rome : mais avant son départ il lui envoya le général Berthier, prince de Neufchâtel, lui demander sa correspondance; le duc d'Otrante répondit que cette correspondance était sa garantie, qu'il ne la livrerait pas, et comme cette invitation était accompagnée de menaces: « Allez rapporter à votre maître, » lui dit le duc, « que je suis habitué depuis 25 ans,
» à dormir la tête sur l'échafaud. Je connais
» les effets de la puissance, je ne les redoute
» point. »

Ce fut alors que le duc fut exilé à Aix

en Provence : il ne tarda pas à être rappelé par Bonaparte. La première entrevue ne fut pas heureuse, la guerre de Russie n'était pas plus dans les principes du ministre que celle de l'Espagne. Le duc se retira dans ses terres. Bonaparte lui écrivit de Dresde de venir le joindre. Les idées de paix et de modération du duc déplurent ; Bonaparte lui ordonna de se rendre en Illyrie pour en prendre le gouvernement.

Le duc d'Otrante était à peine en Illyrie que la guerre éclata. N'ayant aucune force à opposer à l'invasion de l'ennemi, il revenait en France, lorsqu'il reçut de Bonaparte une lettre qui l'invitait à aller à Naples. Le duc donna à cette cour tous les conseils, que la sagesse et les circonstances prescrivaient. Si le roi Joachim eût suivi ses conseils, il n'aurait point pris la route qui conduit aux catastrophes.

Il est important pour donner une idée de la

manière dont le duc écrivait à Bonaparte et au roi Joachim, et de ses conseils dans le moment de crise où était l'Europe, de faire connaître les deux lettres suivantes :

Le duc d'Otrante à l'Empereur Napoléon.

Rome, 27 décembre 1813.

J'ai pris congé du roi de Naples ; je ne dois dissimuler à V. M. aucune des causes qui ont arrêté l'activité naturelle de ce prince.

1° C'est l'incertitude où vous l'avez laissé sur le commandement des armées de l'Italie. Le roi dans ces deux dernières campagnes vous a donné tant de preuves de son dévouement et de ses qualités militaires, qu'il s'attendait à recevoir de vous cette marque de confiance. Il se sent humilié à la fois, et de vos

soupçons et de l'idée de se trouver placé sur la même ligne que vos généraux.

2° On dit sans cesse au roi : si pour conserver l'Italie à l'empereur, vous dégarnissez votre royaume de troupes, les Anglais vont y opérer des débarquemens et y exciter des séditions d'autant plus dangereuses que les Napolitains se plaignent hautement de l'influence de la France: dans quel état, ajoute-t-on, se trouve cet empire ? sans armée, découragé par une campagne que ses ennemis ne regardent pas comme le terme de ses maux, puisque le Rhin n'est plus une barrière et que l'Empereur, loin de pouvoir garantir l'Italie, a peine à s'opposer à l'envahissement de ses frontières d'Allemagne, de Suisse et d'Espagne. Songez à vous, lui écrit-on de Paris, ne comptez que sur vous-même. L'Empereur ne peut plus rien même pour la France, comment garantirait-il vos états ? Si dans le temps de sa toute-puissance il eut la pensée de réunir Naples à l'em-

pire, quel sacrifice serait-il porté à faire pour vous? il vous sacrifierait aujourd'hui à une place forte.

3o D'un autre côté, vos ennemis opposent au tableau de la situation de la France celui des avantages immenses que présente au roi son accession à la coalition : ce prince consolide son trône, agrandit ses états; au lieu de faire à l'Empereur le sacrifice inutile de sa gloire et de sa couronne, il va répandre sur l'un et l'autre l'éclat le plus brillant en se proclamant le défenseur de l'Italie, le garant de son indépendance. Se déclare-t-il pour Votre Majesté, son armée l'abandonne, son peuple se soulève. Sépare-t-il sa cause de celle de la France, l'Italie tout entière accourt sous ses drapeaux. Tel est le langage que parlent au roi des hommes qui tiennent de près à votre gouvernement. Peut-être ne fait-on en cela que s'abuser sur les moyens de servir V. M. La paix est nécessaire à tout le monde : déterminer le roi à se mettre à la

tête de l'Italie est à leurs yeux le plus sûr moyen de vous forcer à faire la paix.

Je suis arrivé à Rome le 18. Ici comme dans toute l'Italie le mot *d'indépendance* a acquis une vertu magique. Sous cette bannière se rangent sans doute des intérêts divers, mais tous les pays veulent un gouvernement local, chacun se plaint d'être obligé d'aller à Paris pour des réclamations de la moindre importance. Le gouvernement de la France, à une distance aussi considérable de la Capitale, ne leur présente que des charges pesantes, sans aucune compensation. Conscriptions, impôts, vexations, privations, sacrifices ; voilà, se disent les Romains, ce que nous connaissons du gouvernement de la France. Ajoutons que nous n'avons aucune espèce de commerce, ni intérieur, ni extérieur, que nos produits sont sans débouché, et que le peu qui nous vient du dehors, nous le payons un prix excessif.

Sire, lorsque Votre Majesté était au plus

haut degré de la gloire et de la puissance, j'avais le courage de lui dire la vérité, parce que c'était la seule chose qui lui manquait. Aujourd'hui, je la lui dois également, mais avec plus de ménagement puisqu'elle est dans le malheur. Son discours au corps législatif aurait fait une profonde impression sur l'Europe et aurait touché tous les cœurs, si Votre Majesté eût ajouté au désir qu'elle a manifesté pour la paix, une renonciation magnanime à son ancien système de monarchie universelle. Tant qu'elle ne se prononcera pas sur ce point, les puissances coalisées croiront ou diront que ce système n'est qu'ajourné, que vous profiterez des événemens pour y revenir. La nation française elle-même restera dans les mêmes alarmes. Il me semble que si, dans cette circonstance, vous concentriez toutes vos forces entre les Alpes, les Pyrénées et le Rhin, si vous faisiez une déclaration franche de ne pas dépasser ces frontières naturelles, vous auriez tous

les vœux et tous les bras de la nation pour défendre votre empire; et certes, cet empire serait encore le plus beau et le plus puissant du monde; il suffirait à votre gloire et à la prospérité de la France. Je suis convaincu que vous ne pouvez avoir de véritable paix qu'à ce prix. Je crains d'être seul à vous parler ce langage, défiez-vous des mensonges des courtisans, l'expérience a dû vous les faire connaître. Ce sont eux qui ont poussé vos armées en Espagne, en Pologne, en Russie, qui vous ont fait éloigner de vous vos plus fidèles amis, et qui dernièrement encore vous ont détourné de signer la paix à Dresde. Ce sont eux qui vous trompent aujourd'hui et qui vous exagèrent votre puissance. Il vous en reste assez pour être heureux et pour rendre la France paisible et prospère, mais vous n'avez rien de plus, et toute l'Europe en est persuadée; il serait même inutile de chercher à lui faire illusion, on ne la tromperait plus.

Je conjure Votre Majesté de ne pas rejeter mes conseils, ils partent d'un cœur qui n'a cessé de vous être attaché, même dans les momens où il l'aurait voulu. Je n'ai point le sot amour-propre de voir mieux qu'un autre, si chacun avait la même franchise, il vous tiendrait le même langage. Il vous aurait parlé comme moi après la paix de Tilsit, après la paix de Vienne, avant la guerre contre la Russie, et en dernier lieu à Dresde.

Il est affligeant pour la dignité de l'homme, que je sois le seul qui ose vous dire ce qu'il pense. Si Votre Majesté éprouve de nouveaux malheurs, je n'aurai pas à me reprocher d'avoir cessé de lui dire la vérité. Au nom du ciel, mettez un terme à la guerre; faites que les âmes puissent trouver un moment pour se reposer.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, LE DUC D'OTRANTE.

AU ROI JOACHIM.

Florence, le 20 janvier 1814.

J'ai reçu vos lettres, et la copie de celles que vous avez écrites à l'empereur. Je les conserve pour en faire usage lorsque l'occasion s'en présentera. Si vous lisiez le compte que j'ai rendu à l'empereur, de la situation de l'Italie et des motifs qui vous ont déterminé à négocier avec les puissances coalisées, vous seriez convaincu que je n'ai pas besoin d'être encouragé à oser dire la vérité. J'ai toujours pensé, que c'est trahir les princes que de la leur cacher.

Vous croyez que votre alliance avec la coalition est le seul moyen de conserver le trône, et que cette alliance servira mieux que vos armes les véritables intérêts de la France. Il serait superflu de vous répéter les objections que je vous ai faites à ce sujet; mais je dois insister sur la

nécessité où vous vous trouvez de constituer une bonne armée. C'est votre garantie; c'est le moyen d'avoir de l'influence dans la coalition. Ne craignez point de défections parmi vos officiers et vos soldats quand vous serez à leur tête, quand ils seront convaincus que vous servez votre patrie. Qui plus que vous a exposé sa vie pour elle et d'une manière plus glorieuse? faites-leur connaître que vous ne mettez en mouvement votre armée, que pour le bonheur de la France et celui de votre pays.

On vous a cru indécis jusqu'à ce jour, et alors toutes les opinions, tous les sentimens, n'ont eu aucun centre, aucun appui, aucune direction. Votre armée, au lieu de former son moral et sa discipline, a perdu son temps dans des débats politiques. Vos généraux ont jeté eux-mêmes de l'incertitude dans les esprits, en demandant ce qu'on ne pouvait ni leur accorder ni leur refuser.

Je vous en conjure, songez surtout à vous créer une grande considération, faites estimer votre caractère, ce sera, à la longue, votre seule puissance, ce sera la seule barrière qu'on n'osera franchir. Quel souverain voudrait s'attirer le reproche odieux d'avoir violé la foi qu'il vous a donnée! l'ambition n'est pas aveugle à ce point; on n'ose pas toujours tout ce qu'on peut.

Vous m'invitez à vous défendre contre la calomnie; ne vous inquiétez point du jugement qu'on portera sur le parti que vous avez pris. Il était de mon devoir de vous en détourner, j'ai rempli ce devoir avec conscience. Mais aujourd'hui que votre décision est arrêtée, je dois à l'amitié que vous avez pour moi, de vous dire, que la moindre hésitation serait funeste.

Elle donnerait à vos nouveaux alliés le droit de se défier de vous et de vous demander des garanties. Votre conduite, dans cette

circonstance, sera appréciée, comme toutes les choses de ce monde, par ses succès. Si vous pouvez contribuer à la pacification générale; si votre nom acquiert assez de poids dans la balance des affaires de l'Europe, pour relever la dignité des trônes et l'indépendance des nations; on vous bénira sur toute la terre. Hâtez-vous de proclamer que vous n'avez fait alliance avec la coalition, que parce qu'elle prête son appui à ce noble dessein. Montrez à l'Italie l'étendue et la solidité de vos vues positives pour sa prospérité. Des espérances vagues ne feraient que l'agiter, et n'obtiendraient pas sa confiance.

Je vois avec peine les soulèvemens dans les campagnes : ils détruiront vos ressources et ameneront une anarchie que vous ne pourrez plus comprimer. Si vous êtes obligé de faire des levées en masses, il faut y mettre de la mesure. L'ordre et la discipline ne nuisent

pas à l'activité. Veillez à ne remuer que les passions que vous pourrez satisfaire.

Pardonnez la franchise de mes conseils au désir que j'ai de vous voir heureux et assez puissant pour rendre à la France ce que vous en avez reçu.

J'ai l'honneur, etc.

Signé, LE DUC D'OTRANTE.

P. S. Je reçois, à l'instant, la lettre dans laquelle vous m'invitez à mettre par écrit les réflexions que j'ai eu l'honneur de vous faire sur la constitution qu'on vous demande. Je vais m'occuper de ce travail. Ne vous laissez pas entraîner, je vous prie, à jeter au milieu du peuple *napolitain* des idées auxquelles il n'est pas préparé. Traitez-le comme vous avez traité vos enfans; ne lui accordez que ce qui lui convient. Je crains que ce mot de constitution, que j'entends sur toute ma route, ne

soit, dans le grand nombre, qu'un désir vague de ne pas obéir.

Bonaparte venait d'abdiquer lorsque le duc d'Otrante arriva à Paris. On regrettait généralement de ne pas le voir dans le gouvernement provisoire, ses lumières, ses vues positives eussent prévenu, peut-être, bien des maux. Il voulut donner une dernière marque d'intérêt à Bonaparte, il lui écrivit pour l'inviter à se rendre aux Etats-Unis; cette lettre est un monument pour l'histoire; elle sert à faire juger les dispositions et le caractère du duc d'Otrante.

Copie d'une lettre écrite par le duc d'Otrante à l'empereur Napoléon.

Le 23 avril 1814.

Sire,

Lorsque la France et une partie de l'Europe étaient à vos pieds, j'ai osé vous faire entendre constamment la vérité. Maintenant que vous êtes dans le malheur, j'éprouve plus de crainte de blesser votre sensibilité en vous parlant le langage de la sincérité ; mais je vous le dois, puisqu'il vous sera utile et même nécessaire.

Vous avez accepté, comme retraite, l'île d'Elbe et sa souveraineté. Je prête une oreille attentive à tout ce qui se dit au sujet de cette souveraineté et de cette île. Je crois qu'il est de mon devoir de vous assurer que la situation de cette île en Europe ne vous convient pas, et que le titre de souverain de quelques acres

de terre convient encore moins à celui qui a possédé un empire immense.

Je vous supplie de peser ces deux considérations, et vous sentirez combien elles sont fondées.

L'île d'Elbe est à très-peu de distance de l'Afrique, de la Grèce et de l'Espagne; elle touche presque aux côtes d'Italie et de France. De cette île, la mer, les vents et une petite felouque peuvent vous amener subitement dans les pays les plus exposés à l'agitation, aux événemens, aux révolutions. La stabilité n'existe encore nulle part; dans cet état de mobilité des nations, un génie comme le vôtre peut toujours exciter de l'inquiétude et des soupçons parmi les puissances européennes; sans être criminel, vous pouvez être accusé, et sans être criminel, vous pouvez aussi faire du mal; car l'alarme est un grand mal, tant pour les gouvernemens que pour les nations.

Le roi qui monte sur le trône de France

désire régner uniquement par la justice; mais vous savez de combien de passions un trône est entouré, et avec quelle adresse la haine donne à la calomnie les couleurs de la vérité.

Les titres que vous conservez, en rappelant à chaque instant ce que vous avez perdu, ne peuvent servir qu'à augmenter l'amertume de vos regrets; ils ne paraîtront pas des débris, mais une vaine représentation de tant de grandeurs qui se sont évanouies. Je dis plus; sans vous honorer, ils vous exposeront à de plus grands dangers. On dira que vous ne gardez les titres que parce que vous conservez toutes vous prétentions. On dira que le rocher de l'île d'Elbe est le point d'appui sur lequel vous voulez placer le levier, d'où vous chercherez à soulever de nouveau le monde entier.

Permettez-moi de vous dire toute ma pensée. Il serait plus glorieux et plus consolant pour vous de vivre comme un simple par-

ticulier; et, à présent, l'asile le plus sûr et le plus convenable pour un homme comme vous, est dans les États-Unis de l'Amérique. Là, vous recommencerez votre existence au milieu d'un peuple encore neuf, qui saura admirer votre génie sans le craindre. Vous serez sous la protection de lois également impartiales et inviolables comme tout ce qui respire dans la patrie de Franklin, de Washington et de Jefferson. Vous prouverez aux Américains que si vous étiez né parmi eux, vous auriez pensé et voté comme eux; et que vous eussiez préféré leurs vertus et leur liberté à toutes les dominations de la terre.

Signé, LE DUC D'OTRANTE.

Les amis du roi voyaient souvent le duc pour lui demander son avis et ses conseils. Il leur recommandait à tous de ne pas établir de lutte entre les anciennes passions et les nouvelles, entre la nation et les émigrés, il répétait chaque jour aux ministres :

« Gardez le silence sur tous les torts,
« placez-vous à la tête du bien qui s'est fait
« depuis 25 ans, rejetez le mal sur les gou-
« vernemens qui vous ont précédés, et plus
« justement encore sur les événemens; ser-
« vez-vous à la fois de la vertu qui a éclaté
« dans l'oppression, de l'énergie qui s'est dé-
« veloppée dans nos discordes, et des talens
« qui se sont produits dans le délire. Si le roi
« ne prend pas la nation pour point d'appui,
« son autorité s'affaiblira, ses courtisans seront
« réduits à provoquer autour de lui de stériles
« hommages qui le perdraient ».

« Gardez-vous de toncher à la couleur
« de la cocarde et du drapeau de la nation.
« Cette question n'est pas bien comprise; on
« ne prévoit pas toutes les peines qu'on aura à
« faire fléchir la France devant un étendard
« qu'elle regarde, depuis 25 ans, comme
« celui de la guerre civile ».

« La question relative aux couleurs natio-

« nales n'est frivole qu'en apparence, elle dé-
« cide de tout; c'est la question de l'étendard
« sous lequel la nation se ralliera; cette ques-
« tion paraîtra, aux yeux de la nation, le triom-
« phe d'un parti sur elle, la couleur du ruban
« semblera décider de la couleur du règne ».

« Ce sacrifice est, pour le roi, ce que fut
« pour Henri IV celui de la messe; les trois
« couleurs, au reste, étaient celles de ce
« prince ».

On continuait à demander les conseils du duc d'Otrante, mais comme on n'avait la force d'en suivre aucun, qu'on se laissait entraîner par les passions, le duc se retira à sa campagne. Tous les partis blamèrent cette résolution. Un homme qui avait eu beaucoup d'influence et qui commençait à la perdre, proposa au duc d'Otrante d'entrer dans un plan de changement; on lui écrivit pour l'engager à se rendre dans un *Comité secret*. Il répondit sur le billet même d'invitation cette

seule phrase : « Je ne travaille point en *serres* « *chaudes*, je ne veux rien faire qui ne puisse « paraître au *grand air* de la nation ».

Plusieurs personnes importantes de la cour étaient en correspondance avec le duc, notamment M. Malouet, son ami et son ancien confrère de l'Oratoire, ses plus petits billets étaient mis sous les yeux du roi. On a remarqué dans le temps les passages suivans d'une de ses lettres au comte d'Artois : « L'ou-« bli du passé déjà proclamé ne peut-être trop « souvent et trop solennellement proclamé, « il faut se hâter d'en faire une loi de la nation « et de la mettre à la tête de toutes les lois.

« Et que deviendrions-nous, que devien-« drait la France, s'il était permis de com-« pulser ce passé dont nous voulons à jamais « nous séparer ! nous nous y replongerions « de nouveau, et il serait plus affreux. Les « accusations parties du trône seraient ren-« voyées au trône avec des faits dont l'évi-

« dence a pénétré en Europe tous les esprits
« et toutes les consciences. On a tout exagéré ;
« la liberté et le pouvoir. Il y a eu des fautes,
« des excès, peut-être même des crimes, mais
« il y en a eu de tous les côtés ; et dans tous
« des vertus sublimes s'allioient à des excès. »

« Le Roi imitera l'exemple de Henri IV,
« et non celui de Charles II qui après avoir
« promis l'oubli se rendit honteusement par-
« jure et prépara pour la dynastie des Stuarts
« une nouvelle déchéance qui fut accomplie
« sous son frère, et qui le fut, cette fois, sans
« retour. »

Le 23 Juin le duc d'Otrante écrivoit à M. de Blacas qui étoit venu l'entretenir de la part du Roi :

« L'agitation de la France a pour causes,
« dans le Peuple : la crainte du retour des
« droits féodaux, dans les possesseurs des do-
« maines nationaux qui forment une si grande
« partie de notre population ; l'inquiétude pour

« leurs domaines, dans ceux qui se sont pro-
« noncés fortement pour la République ou
« pour Bonaparte, le doute sur leur sûreté
« personnelle, dans l'armée la perte et le regret
« de tant d'espérances de gloire et de fortune
« que Bonaparte présentoit sans cesse à l'am-
« bition et à l'imagination des soldats et des
« généraux, dans la classe de ceux qui vou-
« loient pour la France ce que possède l'An-
« gleterre depuis plusieurs siècles, l'étonne-
« ment où les laisse la charte constitutionnelle
« dont le Roi a voulu faire une émanation de
« la puissance héréditaire de son Trône. »

« Parmi ces causes la plus dangereuse
« étoit précisément celle dont toute la sagesse
« du Roi et de ses Ministres n'auroit pu pré-
« voir ni empêcher entièrement l'action. Le
« mécontentement des troupes, cet inconvé-
« nient qui a lieu, plus ou moins, à la fin de
« toutes les guerres, devoit nécessairement
« agir avec bien plus d'étendue et de danger

« à la fin des guerres de Bonaparte qui sem-
« bloient promettre le partage de l'Europe à
« ses lieutenans : mais ce n'est que par les au-
« tres causes que l'action de celle-là peut de-
« venir très-grave.

« Une armée, et une armée surtout for-
« mée par la conscription, prend toujours l'es-
« prit de la Nation au milieu de laquelle elle
« vit. Elle finit toujours par être contente
« ou mécontente avec la nation et comme elle ;
« et si lorsqu'elle a perdu, tout-à-coup, toutes
« les chances de fortune que lui offroient les
« guerres d'un conquérant, les soldats ren-
« trés dans leurs foyers entendent leurs pères
« et mères, leurs frères et leurs amis exprimer
« des craintes pour leurs propriétés, pour leur
« sûreté et pour leur liberté : le Gouverne-
« ment quelque fort qu'il soit et quelque cher
« qu'il doive être à la nation, doit aussi tout crain-
« dre pour lui-même ; il aura en vain des yeux

« et des oreilles présens et ouverts partout, il « devra toujours craindre. »

« Mallet n'étoit pas un fou; c'étoit un « audacieux. Il y aura d'autres hommes qui « seront fous et qui mettront en péril tout ce « que la France attend du retour de ses « Rois. »

« Pour arrêter sûrement l'action de cette « cause, la seule réellement menaçante, la « seule à laquelle peut se mêler encore le génie « de Bonaparte, il faut étouffer les autres cau- « ses; il eût été plus aisé de ne pas les mettre « en mouvement. »

« Qu'est-ce qui a répandu des inquiétudes « si vives et si universelles parmi les acqué- « reurs de domaines nationaux? c'est que la « garantie qui leur a été donnée avoit été don- « née également, et par les mêmes proclama- « tions et par les mêmes déclarations, à des « millions de François qui durant la république « ont émis des votes qui n'ont pu devenir des

« fautes ou des crimes imputables que sous la
« Monarchie ; leur cause est la même, et
« quand les engagemens pris envers les uns
« n'ont pas été remplis, les promesses faites
« aux autres ne les rassurent plus. »

« Une nation où depuis 25 ans les esprits
« et les âmes ont été dans une action assez
« forte pour donner des secousses à l'univers,
« ne peut pas, sans de longues gradations,
« rentrer dans un état doux et paisible : il ne
« faut donc pas entreprendre d'arrêter son ac-
« tivité, il faut donner à cette activité devenue
« dévorante d'autres alimens, il ne faut pas lui
« dire qu'elle doit renoncer à l'idée d'être la
« première Nation de l'Europe, il faut diriger
« son génie et ses incomparables facultés na-
« turelles vers une grandeur utile aux autres
« nations et infiniment plus glorieuse pour
« elle-même ; il faut ouvrir et élargir de toute
« part les carrières sans bornes de toutes les
« industries, de toutes les branches de com-

« merce, de tous les arts de la main et du goût, « de toutes les sciences et de leurs découvertes; enfin de tout ce qui étend la raison « et la puissance de l'homme. Le 19e. siècle « commence à peine : il faut qu'il porte le « nom de Louis XVIII comme le 17e. le nom « de Louis XIV. »

« Les intérêts devenus les plus chers de « la nation sont tous attachés et subordonnés « à l'intérêt du nouvel ordre social établi par « la charte constitutionnelle. Le moyen le « plus prompt d'environner le trône de toutes « les affections du peuple François c'est de présenter à sa passion pour les débats politiques « et législatifs, les discussions de la chambre des « Pairs et de la chambre des Députés, sur des « projets de lois tels que la loi répressive des abus « du pouvoir et des délits de la presse, tels que la « loi de *l'Habeas corpus* qui détermine les conditions de la plus grande liberté individuelle, « tels qu'un plan d'instruction publique, où ce

« qu'il y a de plus pur dans la raison et de
« plus certain dans la religion concourroient à
« enseigner la morale à toutes les classes du
« peuple. »

« Eh ! que de sacrifices des passions les
« plus personnelles et les plus dures on ob-
« tiendroit s'ils étoient demandés à un peu-
« ple satisfait de ses lois et de son gouverne-
« ment ! »

« Une multitude de François dévoués à
« tous les malheurs des Bourbons, comme ils
« l'avoient été à leur puissance, sont revenus
« avec la dynastie de leurs Rois; mais ils ne
« peuvent pas rentrer dans des domaines qui
« ne sont plus les leurs sans exciter de violen-
« tes commotions et une guerre civile. Le
« plus grand nombre n'a pas même des do-
« maines à réclamer. Eh bien ! qu'un des
« Ministres de Sa Majesté avec la logique d'un
« esprit saint et l'éloquence d'une âme qui sent
« tout ce qu'on doit à de grands malheurs et

« à de grandes vertus, demande à la Cham-
« bre des Pairs et à la Chambre des Députés
« une somme annuelle destinée à servir d'in-
« demnité à des infortunes et à des indigen-
« ces si dignes d'être assistées par une nation
« héroïque et sensible; j'en réponds, la pro-
« position dans les Chambres seroit transfor-
« mée en loi par acclamation. »

« C'est ainsi que les réactions ont un terme
« et que ce terme devient la paix et le bon-
« heur de tous. »

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

« *Signé.* Le duc d'Otrante. »

Si nous voulons savoir ce que faisoit le duc d'Otrante à son château de Ferrières près Paris, il en rend compte lui-même dans une lettre qu'il écrit à un Ministre du congrès à Vienne, le 25 septembre 1814.

« Une personne qui a eu l'honneur de
« vous voir à Vienne m'a rendu compte de

« la manière obligeante dont vous lui avez « parlé de moi. J'en suis extrêmement « touché. »

« Cette personne m'a assuré que vous « étiez dans la persuasion que j'avois ici « de l'influence dans les affaires publiques. « Je dois vous parler avec confiance : depuis « que j'ai pris congé de vous à Paris je me « suis retiré avec mes enfans dans ma terre, « où je m'occupe de *leur* éducation. Ne « croyez pas cependant que j'oublie, dans « ma retraite, les intérêts de la France et de « l'Europe ; ils me seront toujours chers, et « ils sont inséparables dans ma pensée comme « dans mes affections. Ma plus profonde con- « viction, c'est que dans tous les temps, mais « aujourd'hui surtout et à l'avenir, toutes les « nations de l'Europe, à quelque distance les « unes des autres qu'elles soient placées, doi- « vent être ensemble éclairées ou ignorantes, « en paix ou en guerre, dans les malheurs ou

« dans les prospérités; elles s'aideront ou se
« nuiront plus que jamais. L'Angleterre
« elle-même sera soumise à cette loi ; pour
« conserver ses propérités elle a besoin de les
« répandre au loin. »

« Dans cette circonstance où les plus grands
« intérêts vont être agités au Congrès qui va
« s'ouvrir à Vienne, je ne puis refuser de m'en
« entretenir avec vous. Vous connoissez la
« franchise de mon caractère et mon amour
« pour la vérité, je ne vous dissimulerai rien.
« Je vous parlerai d'abord de la France; je
« suis François. Je parlerai ensuite de l'em-
« pire Germanique : et parler de cet empire ce
« sera parler de tous. Il est bien vrai et bien
« convenu que les Césars de Vienne n'ont
« rien de commun avec les Césars de l'an-
« cienne Rome; mais il est très-vrai aussi que,
« non seulement depuis Charles-Quint, mais
« depuis Charlemagne, c'est dans votre Em-
« pire et par vos Césars que les destinées po-

« litiques de l'Europe ont toujours été sou-
« mises à des lois moins versatiles et moins
« arbitraires que celles que la force seule im-
« pose aux peuples. Le Congrès de Vienne
« rappelle le traité de Westphalie, qui a fait
« tant de bien à plus de vingt nations ; et
« on en attend davantage de celui de Vienne.
« Ici ce sont les Souverains eux-mêmes qui
« sont rassemblés. Ils n'auront aucune ex-
« cuse aux yeux des nations, s'ils ne leur as-
« surent pas la paix et le bonheur. »

« Elles ont été pour long-temps de gran-
« des Révolutions, celles qui ont fait passer
« la France de l'antique monarchie à la répu-
« blique, de la république à l'empire de
« Bonaparte, et de cet empire à la royauté
« constituée des Bourbons. Dans tous ces
« mouvemens, il n'y en a eu qu'un auquel la
« Nation toute entière ait pris une véritable
« part ; celui qui en 1789 tendit à donner
« au Roi et au peuple une constitution desti-

« née à légitimer, à consacrer et à perpétuer
« l'autorité de l'un et la liberté de l'autre;
« voilà uniquement où l'on tendoit; on a été
« entraîné à tout le reste. Nous avons été
« comme précipités à cette conquête d'une
» grande partie de l'Europe, que nous expions
« assez. »

« Il y a quelques mois, et sur le bord même
« d'un abyme plus profond que tous les au-
« tres, la France a cru toucher au terme de
« tous les torts et de tous les malheurs. Ce
« rayon d'espérance a brillé, et s'est éteint.
« Nous ne voyons plus d'abymes autour de
« nous; mais nous entendons le bruit sourd
« des passions qui les creusent. »

« Que sont ces menaces et ces présages!
« d'où naissent-ils? il faut bien le savoir pour
« les écarter. »

« Il est très-certain que depuis le 30 et le 31
« Mars dernier, le retour des Bourbons en
« France et sur le trône a paru à tous les

« François de tous les partis le moyen le plus « prompt et le plus sûr de mettre fin à toutes « les révolutions et à toutes les guerres ; et « cette fin, après tant de fatigues et de maux, « a semblé à tous, non pas un bonheur, mais « un repos trop nécessaire, pour être refusé, « assez doux pour être même desiré. Mais « est-ce dans l'obéissance à des maîtres, ou « dans une liberté soumise à des lois et à des « Rois, qu'on a entendu se reposer ? Vous « étiez à cette époque à Paris, je m'en rap- « porte à votre témoignage. »

« La France n'a plus un sentiment exagéré « de son indépendance, elle sait aujourd'hui « qu'il ne peut y avoir de liberté, de paix et « de prospérité que là où règne l'esprit d'or- « dre, de règle et de subordination. Mais « elle n'est pas dans la même sitution où se « trouvent quelques Etats de l'Europe. Ils « ont des usages et des mœurs qui sont des « appuis contre les invasions du pouvoir, et

« en France tout est détruit, il n'y a plus
« qu'une constitution qui puisse être notre
« égide. »

« Vous m'objectez peut-être, que la France
« a obtènu du vœu et de la volonté du Roi toute
« l'indépendance constitutionnelle qu'elle dé-
« sirait, toute celle au moins, dont elle a besoin,
« et dont elle peut jouir sans danger. Oui,
« sans doute, si on juge de la charte constitu-
« tionnelle *octroyée* sous Louis XVIII, par la
« bonne foi de son caractère royal, par le soin
« qu'il prendra constamment d'interpréter tous
« les articles équivoques dans le sens le plus
« national; non, si on juge par la manière
« dont ces articles sont déjà interprétés : ce
« mot même d'*octroyer* a effarouché tous les
« esprits. »

« La Nation a vu, avec douleur et avec hu-
« miliation, que son Roi n'ait pas voulu rece-
« voir d'elle les nouvelles lois fondamentales
« et régulatrices de toutes les destinées; elle

« s'est étonnée qu'appelé par elle à un trône
« élevé sur de nouvelles bases, il ait dédaigné
« de joindre aux titres reçus de ses aïeux les
« suffrages donnés par les représentans de
« trente millions de Français. »

« Toutes les âmes ont été oppressées lors-
« qu'on a fait violer au Roi ses engagemens
« qui devoient être sacrés et inviolables,
« comme sa personne. Depuis ce moment
« les idées de franchise et de loyauté qu'on
« avoit conçues du Gouvernement des Bour-
« bons et qui rendoient leur retour et leur
« règne si faciles, se sont changées, en dé-
« fiance et en inquiétudes extrêmes. Les par-
« tis qui étoient disposés à montrer les uns
« envers les autres une émulation de sacrifi-
« ces et de générosité, ont repris leurs pré-
« tentions. Au lieu d'une scène touchante
« et dont l'effet eût été si utile, si moral,
« osons dire ce que nous apercevons au fond
« des cœurs, toutes les existences paroissent

« livrées aux ressentimens et aux vengeances ;
« et dans ces dangers qui peuvent n'être qu'i-
« maginaires, on tourne de toutes parts les
« yeux pour trouver des remparts, des appuis
« et des défenseurs. »

« On ne m'accusera pas d'avoir montré
« peu de zèle et de prévoyance dans ma cor-
« respondance avec la Cour. Le 23 Avril
« j'écrivois à S. A. R. Monsieur. ‘ En jouis-
« ‘ sant du présent il faut s'assurer de l'ave-
« ‘ nir. Notre avenir doit se composer non
« ‘ de quelques jours d'acclamations, mais
« ‘ d'un long cours de règnes heureux et
« ‘ de siècles. Les beaux jours qui luisent
« ‘ sur la France seront bientôt altérés et
« ‘ obscurcis, si on laisse répandre les moin-
« ‘ dres alarmes.’ Le 23 Juin j'écrivois
« à M. le Comte de Blacas : ‘ On sait bien
« ‘ où commencent les réactions, on ne sait
« ‘ pas où on les arrête, elles entraînent
« ‘ tout, elles entraînent surtout la puissance

» ‘ souveraine, devant laquelle les résistan-
« ‘ ces ne deviennent sensibles et visibles
« ‘ qu'à l'instant où elles sont plus fortes que
« ‘ cette puissance même.’ ”

« Je viens de vous faire connoître les
« routes dangereuses dans lesquelles on a
« engagé le Roi, et l'influence de ce pre-
« mier pas sur la disposition des esprits. Je
« vais vous parler avec la même sincérité
« sur ce que les François éprouvent de la ré-
« duction de leur territoire et de leurs rap-
« ports nouveaux avec l'Europe. »

« A l'origine de la Révolution, dans ces
« jours sereins encore, et dont la sérénité se
« répandoit sur la raison publique, l'un des
« premiers dogmes politiques professés et
« décrétés par l'Assemblée constituante, fut
« *l'horreur* des Conquêtes; et ce n'étoit pas
« là une de ces formules de modération qui
« voilent souvent les ambitions les plus ar-
« dentes; c'étoit l'expression sincère et

« pure d'un peuple qui se préparant à être
« libre, sentoit profondément le besoin d'ê-
« tre juste et d'environner de limites sa
« force comme celle des Rois et des autres
« peuples, esclaves ou affranchis. Il y avoit
« plus d'un demi siècle que cette *horreur* des
« conquêtes remplissoit les pages les plus
« éloquentes de nos écrivains les plus su-
« blimes ; et averties par les leçons des sages,
« les âmes s'étoient ouvertes aux douces im-
« pressions des sentimens de la nature ; nous
« pensions tous alors non comme Louis XIV,
« et Louvois, mais comme Fénélon et le duc
« de Bourgogne. »

« Pourquoi donc nous sommes-nous pré-
« cipités sur toute l'Europe ? ma réponse sera
« bien simple. C'est que toute l'Europe se
« précipita sur nous. L'Europe nous mena-
« çoit de toutes parts, non parce que nous
« voulions conquérir, mais parce que nous
« voulions être libres. Les Émigrés ne sor-

« toient pas de la France pour l'abandonner,
« mais pour y rentrer les armes à la main,
« soutenus des armées de l'Autriche et de la
« Prusse. Nos frontières retentissoient de
« trompettes guerrières, trois ou quatre
« grandes armées ennemies étoient déjà
« aux portes de Paris; et nous décrétions
« des principes et des lois; nous n'avions
« pas encore une armée. Dès que nous
« en eûmes une, elle fut forte de toute
« l'énergie et de tout l'enthousiasme de la
« liberté. Victorieux à Jemmapes les Fran-
« çois arrivèrent bientôt dans la Belgique,
« mais la Belgique ne fut pas conquise, elle
« s'offroit et se donnoit. Elle étoit une in-
« demnité très-riche, à la vérité, de nos pro-
« vinces ravagées de tous les maux qu'on
« nous avoit faits, de ceux qu'on nous pro-
« mettoit encore; et quoique une antique
« tradition consacrée déjà dans les Gaules et

« toujours conservée eût fait de la rive gau-
« che du Rhin la barrière naturelle de la
« France ; depuis même que la supériorité de
« nos armes fut établie ; depuis que nous
« nous mîmes à avancer toujours, sans ja-
« mais rétrograder : parmi les Citoyens fran-
« çois ceux qui entendoient peut-être le mieux
« les intérêts de la République ne vouloient
« pas qu'elle s'étendît jusqu'au Rhin, »

« C'est sous l'Empire et sous le règne de
« Napoléon, non sous nos Constitutions po-
« pulaires que toutes les limites données à la
« France par la nature et par le droit des gens
« de l'Europe ont été renversées et franchies
« par nos conquêtes. »

« La France a fait des conquêtes sans les
« désirer avant de les faire, sans les aimer
« après les avoir faites. Mais je dois le
« dire, elles les regrette amèrement depuis
« qu'elle les a perdues, non parce que cette
« perte est une diminution de son terri-

« toire, mais parce qu'elle en est une de sa « gloire. «

« C'est de la vanité, je l'avoue ; mais les « peuples sont vains comme les individus. « Vous ne pensez pas que la vanité qui gémit « de ses blessures, ne mérite ni égards, ni « ménagemens. »

« Quand un peuple qui est vain est de plus « fier, intrépide, savant et héroïque dans l'art « militaire, il faut donner à la vanité blessée « d'un tel peuple tout ce qui est nécessaire « pour le consoler ; tout ce que le droit des « autres peuples et la morale universelle ne « lui refusent pas. C'est de la vanité morti- « fiée que, plus d'une fois, sont sorties les tem- « pêtes qui ont bouleversé le globe. »

« Ce fut, sans doute, un grand bienfait pour « l'empire Germanique et pour l'Europe d'avoir « mis fin à une guerre qui avoit duré trente « années presque sans trêve et sans interruption « et dans laquelle on s'égorgeoit souvent à la

« fois sur plus de trente champs de bataille :
« ce ne fut pas là cependant le bienfait le plus
« grand du traité de Westphalie. Ce qui mé-
« rite une éternelle reconnoissance des hom-
« mes, c'est d'avoir étouffé par ce traité un si
« grand nombre de germes de querelles et de
« combats que cette guerre même avoit fait
« éclore ; c'est d'avoir trouvé des points et des
« nœuds de conciliation pour tous les intérêts
« divers ; c'est d'avoir donné à la terre le pre-
« mier exemple de plusieurs sectes religieu-
« ses qui consentent à vivre en paix à côté les
« unes des autres, à se partager les temples et
« même à s'en servir quelquefois, par indivis ;
« c'est d'avoir stipulé les intérêts de tant de
« petits Princes, de tant de petites villes, de
« tant d'individus presque imperceptibles dans
« ce traité où de puissans Électeurs, des Rois
« et un Empereur figuroient comme parties
« contractantes ; c'est d'avoir fait sortir de cet
« immense cahos où tout paroissoit à jamais

« brouillé et perdu, non un autre cahos, mais « l'ordre et même des principes de morale et « de justice qui ne sont plus séparés de la « politique, que Leibnitz a sanctionnés par son « admiration et Frédéric le Grand par son « glaive qui les avoit, un instant, compromis; « c'est enfin d'avoir placé au milieu de l'Eu- « rope, où tout depuis tant de siècles, se déci- « doit par les armes, un Empire composé de « puissances soumises à des tribunaux et à des « lois. »

« Cette construction sociale, composée de « matériaux tous gothiques, mais unis par un « plan et un ciment moderne, cet édifice dans « lequel trente millions d'hommes trouvoient « protection et sûreté, n'existe plus! une au- « guerre, de près de trente ans aussi, n'en « a pas seulement détruit l'architecture, mais « jusqu'aux matériaux même. Il seroit au « moins très-difficile de les retrouver tous! et « il seroit impossible de les ajuster dans leur

« ancienne intégrité et dans la même dispo-
« sition. »

« Que faut-il don faire? un autre plan, qui « s'éloigne sans doute le moins possible des « habitudes germaniques; mais qui cependant « reçoive les changemens que le mouvement des « siècles a rendu nécessaires; je voudrois une « autre organisation sociale qui se rapprochât « de la première en ce qu'elle seroit de même « composée de différens peuples, de diffé- « rens états, de différens Princes, unis par des « conventions, par des lois et par des forces « communes, mais qui, pour l'avantage de « tous en différât autant que les lumières du « 19e. siècle sont au-dessus des lumières du « 17e. »

« Le sol de la Germanie, depuis la Balti- « que jusqu'aux Alpes tyroliennes, et depuis le « Rhin jusqu'aux frontières de la Pologne, « peut contenir assez au large et faire vivre « dans une assez grande aisance dix à douze

« peuples qui ne seroient ni trop forts, ni
« trop foibles. Ces dix à douze peuples
« auraient une existence distincte et ils en
« auraient une commune. Ils obéiroient à des
« lois qui pourroient être différentes et à des
« lois qui devraient être nécessairement les mê-
« mes. Il est aisé de voir qu'il s'agit ici d'une
« confédération de peuples dont chacun aurait
« sa souveraineté intérieure, et tous ensemble
« formeraient et reconnaîtraient une autre sou-
« veraineté destinée à protéger chacun de la
« force et de la justice de tous. »

« Il faudrait dans ce plan autant de cons-
« titutions particulières que de peuples, et une
« Constitution générale qui serait le lien fédé-
« ral et même social de ces dix à douze états. »

« Dans ces Constitutions chaque état ferait
« ses lois par ses représentans ; et à la tête de
« ces législations seroient des Princes, des Rois,
« revêtus d'une partie de la puissance législa-
« tive et de toute la puissance exécutive. »

« La représentation et la puissance fédé-

« rale sortiroient comme d'elles-mêmes de ces
« douze peuples et de ces douze gouvernemens
« représentatifs, et elles auroient pour chef su-
« prême un empereur électif. »

« Je ne fais qu'indiquer des vues : mais si on
« ne les dédaignoit pas comme des chimères, ou
« comme des rêves, les moyens d'exécution se
« trouveroient aisément ; ils se présenteroient
« en foule à tant d'hommes éclairés qui vont
« former le Congrès de Vienne. »

« Je termine cette longue lettre en indiquant
« les avantages de ce plan qui ne peut déplaire
« qu'aux partisans aveugles du pouvoir absolu,
« et qui donneroit à douze monarques une Puis-
« sance plus grande et plus inviolable que toutes
« celles qui jusqu'à présent ont gouverné et dé-
« solé la terre. «

1°. « Tous les Princes de la Germanie
« dépossédés de leurs titres et dépouillés de
« leur fortune en tout ou en grande partie,
« trouveront dans les hautes Chambres des

« constitutions de leurs pays respectifs, des « traitemens en honneur et en fortune, ou des « indemnités de toutes leurs pertes : les grands « Électeurs et les Rois verront leur territoire « s'étendre, leur puissance s'agrandir et leur « autorité devenir plus sacrée et plus chère ; « les villes libres seront plus libres que jamais ; « elles seront entourées, à la fois, de leurs « remparts et de toute la force encore de la « monarchie dont elles feront partie, et de « l'Empire dont leur monarchie fera partie « elle-même ; le titre de chef de l'Empire « Germanique ne sera plus un titre presqu'aussi « vain que superbe ; ce titre auguste remet- « tra dans les mains de l'Empereur une puis- « sance réelle aussi grande que celle des anciens « Césars de Rome. »

2° « On assure que la Pologne, si voisine « de la Germanie, rétablie dans son ancienne « intégrité, et constituée en monarchie, doit « avoir pour Roi l'Empereur Alexandre. Quelle réunion de forces dans la même

« main ! dans celle d'Alexandre, elles ne « peuvent être que bienfaisantes; elles le seront « et pour les peuples dont il va diriger les « destinées, et même pour tous les autres : la « haute magnanimité qu'il a déployée dans « la capitale de la France et son amour si ten- « dre pour l'humanité en sont de sûrs garans. « Mais dans une autre main, dans celle de son « successeur, s'il n'est pas un autre Alexandre, « que cette réunion de forces peut devenir ter- « rible pour tout le Globe ! »

« L'Empire Germanique constitué sur ce « nouveau plan, contiendroit et arrêteroit tou- « tes les irruptions du Nord du côté de l'occi- « dent de l'Europe ; et la Russie et la Pologne « réunies ne pourroient plus se précipiter, avec « succès, que dans les vastes déserts qui les sé- « parent de la Chine, ou vers les parties de « l'Asie plus méridionales, plus fertiles, et re- « tombées depuis long-temps de la civilisation « des Sémiramis et des Cyrus dans la barbarie « presque des Tartares. »

3° « Il n'y a rien qui tourne en accroisse-
« ment de puissance pour les Princes comme
« le bien qu'ils font aux peuples. La Germa-
nie et ses douze monarchies libres par la
« seule force de leurs influences et de la puis-
« sance de la raison ne tarderoient pas long-
« temps à être imitées dans tous les pays de
« l'Europe où il n'y a encore rien de sembla-
« ble. La marche du gouvernement françois
« qui n'est pas équivoque, mais incertaine, de-
« viendroit plus ferme et ne donneroit plus au-
« cune inquiétude. La liberté de la presse ne
« serait plus employée qu'à porter autour du
« trône des Bourbons les expressions de l'a-
« mour des François et les créations d'un génie
« ami de l'ordre social. Ferdinand VII peut-être
« a trop fait de mal aux Cortès et aux hommes
« éclairés de sa nation pour jamais les aimer;
« mais si sous son règne l'Espagne ne peut
« pas être sans inquisition, l'inquisition à
« coup sûr seroit toujours sans bûchers; et dès

« qu'on aura bien vu que les bûchers ne peuvent « jamais être rallumés, il n'y aura de l'in« quisition que le nom de redoutable. Le « Congrès de Vienne s'honoreroit aux yeux « de la raison humaine, s'il demandoit que le « nom même de l'inquisition fût aboli à Madrid « et à Rome. Le Pape avoueroit alors qu'il ne « faut pas entreprendre d'épurer ce qui est « monstrueux et abhorré. »

« J'ai l'honneur d'être, etc. »

Signé, le duc d'Otrante. »

Comme le duc d'Otrante avoit plusieurs fois répété que la marche des choses préparoit une nouvelle secousse en France et le retour de Bonaparte, ses ennemis en conclurent lorsqu'il débarqua que c'étoit lui qui le ramenoit ; ils entourèrent le Roi et obtinrent de Sa Majesté l'ordre de faire conduire le Duc à Lille et de l'emmener pour ôtage. Des gendarmes et des agens de police se présentèrent chez

lui. Mais tel est l'ascendant de la probité et du courage : aucun des sbirres n'osa porter la main sur sa personne. Dans la nuit qui précéda cette tentative, le comte d'Artois avait demandé une conférence avec le duc d'Otrante. Cette conférence eut lieu chez le comte d'Escars et dura plusieurs heures. On présume que les propositions du Prince ne furent pas acceptées, et sans doute on a craint que le duc ne prêtât ses moyens à un nouvel ordre de choses.

Il est à remarquer, que le nom du duc d'Otrante ne se trouve mêlé à aucune des intrigues qui ont eu lieu sous les divers Ministères. Il a servi plusieurs gouvernemens avec autant de fidélité que de succès, mais il n'a jamais été leur confident.

Bonaparte arrivé à Paris envoya chercher le duc d'Otrante. « On a donc voulu vous « enlever, lui dit-il en l'abordant, pour vous

« empêcher d'être utile à votre pays. Eh bien !
« je vous offre l'occasion de lui rendre de
« nouveaux services. Le moment est difficile
« mais votre courage ainsi que le mien sont
« supérieurs à la crise, acceptez encore une
« fois le ministère de la police. »

Le Duc fit connoître dans toute son étendue les dangers de la situation des choses. Après avoir reçu l'assurance que l'Autriche et l'Angleterre approuvaient secrètement l'évasion de Bonaparte et sa rentrée en France, il accepta le ministère.

Toutes les paroles et tous les écrits du Duc inspirent la plus profonde sécurité. Comme il n'avoit jamais eu besoin de consolation dans ses disgraces, il n'avait pas besoin de vengeance dans les faveurs. Il ne proposa pas à Bonaparte une *vaine* amnistie, il lui écrivit qu'il devait *tout* ignorer, et qu'à cet égard il prêchoit d'exemple. Il faisait rassurer ses ennemis et

délivrer des passeports à ceux qui ne pouvoient croire qu'il leur pardonnoit le mal qu'ils avoient voulu lui faire.

Tout marchoit d'un commun accord entre Bonaparte et son Ministre jusqu'au moment où celui-ci reçut de Vienne une lettre d'un membre du Congrès qui lui déclaroit d'une manière positive que jamais Bonaparte ne seroit reconnu, que toutes les Puissances étoient unanimes et se disposoient à marcher contre lui. Alors le Duc parla à Bonaparte de cette ouverture et lui représenta qu'il étoit impossible à la France de soutenir le choc de toute l'Europe réunie, qu'il convenait qu'il s'expliquât franchement avec la Nation, qu'il s'assurât des dernières intentions des Souverains, que s'ils persistoient, il n'y avoit pas à balancer, que ses intérêts et ceux de la patrie lui faisoient un devoir d'abdiquer et de se retirer aux Etats-unis.

Le conseil avait de la grandeur et de la

sagesse, il eût épargné bien des maux, bien des ravages, s'il eût été suivi avec magnanimité. Mais il blessa l'orgueil de Bonaparte et inspira des soupçons contre celui qui avoit eu le courage de le donner.

Les armées alliées avançoient vers les frontières de la France. Bonaparte forma en peu de temps une armée formidable à la tête de laquelle il marcha vers le nord. Un revers terrible le ramena à Paris, et enfin pressé par les sollicitations du duc d'Otrante il consentit à abdiquer : il étoit trop tard pour prévenir des maux dont on étoit accablé, l'impulsion étoit donnée : les soldats étrangers débordoient de toutes parts sur la France comme des torrens.

Le duc d'Otrante fut appelé à la tête du Gouvernement. Jamais homme d'état ne s'est trouvé dans une circonstance plus délicate et plus périlleuse. Bonaparte étoit encore dans Paris, au château de l'Elisée, l'armée françoise

qui ne connoissoit pas ses pertes et le nombre de ses ennemis demandoit à marcher au combat ; un parti nombreux dans les deux Chambres secondoit l'élan de l'armée ; le Moniteur a imprimé les discours, les proclamations et les messages du Gouvernement de la France qui sont tous évidemment de la main du duc ; il a fallu un grand courage et une rare habileté pour modérer le zèle qui s'exaltoit dans toutes les têtes et pour l'arrêter sur le bord de l'abîme.

Des Plénipotentiaires nommés par les deux Chambres sont envoyés aux Ministres des Souverains avec des instructions qui nous sont encore inconnues. Les lettres du duc d'Otrante au duc de Wellington et au prince Blucher qu'on va lire font suffisamment présumer ces instructions ; elles ont de l'importance parce qu'elles jettent une grande clarté sur des faits que les passions et l'ignorance ont obscurcis. La lettre au prince Blucher

prouve que le Duc dans le moment de crise où se trouvoit sa patrie a su allier la vigueur de l'ame, la dignité du caractère de sa place au sentiment des convenances de sa position.

Ceux qui ont le plus parlé de l'indépendance de la France n'ont rien dit de plus fort et d'aussi précis : car les déclamations contre les Bourbons n'ajoutoient pas à la solidité des argumens et ne remédioient à rien. La Nation françoise venoit d'être vaincue, mais la licence seule était à craindre, parce qu'il n'y a que la seule licence qui puisse jamais l'asservir.

Première lettre

A Sa Seigneurie le duc de Wellington, Général en Chef de l'armée angloise.

Paris, le 27 juin, 1815.

Milord,

Vous venez d'agrandir votre nom par de nouvelles victoires remportées sur les François, c'est donc par vous surtout que les François sont connus et appréciés. Vous voterez pour leurs droits au milieu des puissances de l'Europe.

Dans ce conseil de Souverains votre crédit et votre influence ne peuvent pas être moindres que votre gloire.

Les vœux des Nations qui ne calomnient ni ne flattent ont fait connoître votre caractère. Dans vos conquêtes votre droit des gens a été la justice et votre politique la voix de votre conscience.

Vous trouverez les demandes que nous vous

faisons par nos Plénipotentiaires conformes à la justice la plus rigoureuse.

La Nation Françoise veut vivre sous un Monarque, elle veut aussi que le Monarque règne sous l'empire des lois.

La République nous a fait connoître tous ce qu'ont de funeste les excès de la liberté, l'Empire tout ce qu'a de funeste l'excès du pouvoir. Notre vœu, et il est immuable, est de trouver à égale distance de ces excès l'indépendance, l'ordre et la paix de l'Europe.

Tous les regards en France sont fixés sur la constitution de l'Angleterre; nous ne prétendons pas être plus libres qu'elle, nous ne consentirons pas à l'être moins.

Les Représentans du peuple françois travaillent à son pacte social. Les pouvoirs seront séparés, mais non divisés; c'est de leur séparation même qu'on veut faire naître leur harmonie.

Dès que ce traité aura reçu la signature du

Souverain qui sera appelé à gouverner la France, ce Souverain recevra le sceptre et la couronne des mains de la Nation.

Dans l'état actuel des lumières de l'Europe, un des plus grands malheurs du genre humain ce sont les divisions de la France et de l'Angleterre; unissons-nous pour le bonheur du monde !

Milord, nul homme en ce moment ne peut aussi puissamment que vous concourir à mettre l'humanité toute entière sous un meilleur génie et dans une meilleure condition.

Le Président du Gouvernement de la France.

Signé, le duc d'Otrante.

Deuxième lettre

A Son Altesse le prince Blucher, Général en Chef de l'armée prussienne.

Paris, le 1 juillet, 1815.

Prince,

Indépendamment du cours de nos négociations, je me fais un devoir d'écrire personnellement à votre Altesse au sujet d'un armistice dont le refus, je l'avoue, me semble inexplicable. Nos Plénipotentiaires sont au quartier général depuis le vingt-huit, et nous sommes encore sans une réponse positive.

La paix existe déjà puisque la guerre n'a plus d'objet. Nos droits à l'indépendance: l'engagement pris par les Souverains de les respecter n'en subsisteroient pas moins après la prise de Paris; il seroit donc inhumain, il seroit atroce de livrer des batailles sanglantes qui ne changeroient en rien les questions qui sont à décider.

Je dois parler franchement à votre Altesse, notre état de possession, notre état légal qui a la double sanction du peuple et des deux Chambres, est celui d'un gouvernement où le petit fils de l'empereur d'Autriche est le chef de l'État. Nous ne pourrions songer à changer cet état de choses que dans le cas où la Nation auroit acquis la certitude que les puissances révoquent leurs promesses et que leur vœu commun s'oppose à la conservation de notre gouvernement actuel.

Ainsi quoi de plus juste que de conclure un armistice? y a-t-il un autre moyen de laisser aux Puissances le temps de s'expliquer et à la France le temps de connoître le vœu des Puissances.

Il n'échappera point à votre Altesse que déjà une Grande Puissance trouve dans notre état de possession un droit personnel d'intervenir pour ses propres intérêts dans nos affaires intérieures aussi long-temps que cet état ne sera point changé. Il en résulte une obligation

de plus pour les deux Chambres de ne pouvoir consentir aujourd'hui à aucune mesure capable d'altérer notre possession.

La marche la plus naturelle à suivre n'est-elle pas celle que l'on vient d'adopter sur nos frontières de l'Est ? on ne s'est pas borné à un armistice entre le Maréchal Bubna et le Maréchal Suchet, il a été stipulé que nous rentrerions dans nos limites du traité de Paris, parce qu'en effet la guerre doit être regardée comme terminée par le seul fait de l'abdication de Napoléon.

Le Feld-maréchal Frimont de son côté a consenti à l'armistice pour venir, a-t-il dit, par des arrangemens préliminaires au devant de ceux qui peuvent avoir lieu entre les Alliés.

Nous ne savons même pas si l'Angleterre et la Prusse ont changé de volonté au sujet de notre indépendance, car la marche des armées ne peut pas être un indice certain de la

volonté des cabinets. La volonté de deux Puissances ne pourroit même pas nous suffire; c'est leur accord que nous avons besoin de connoître. Voudriez-vous, Prince, devancer cet accord? voudriez-vous y mettre obstacle et faire naître une nouvelle tempête politique d'un état de choses qui est si voisin de la paix?

Je ne crains pas moi d'aller au devant de toutes les objections. On s'imagine peut-être que l'occupation de Paris par deux des armées alliées seconderoit les vues que vous pouvez avoir de rétablir Louis XVIII sur le trône : mais comment l'augmentation des maux de la guerre qu'on ne pourrait plus attribuer qu'à ce motif, serait-elle un moyen de réconciliation?

Je dois déclarer à votre Altesse que toute tentative détournée pour nous imposer un gouvernement avant que les Puissances se soient expliquées, forceroit aussitôt les

Chambres à des mesures qui ne laisseroient dans aucun cas, la possibilité d'aucun rapprochement. L'intérêt même du Roi est que tout reste en suspens. La force peut le replacer sur le trône, mais ne l'y maintiendra pas. Ce n'est ni par la force, ni par des surprises, ni par les vœux d'un parti, que la volonté nationale pourroit être ramenée à changer son gouvernement. C'est même en vain que dans le moment actuel on nous offriroit des conditions pour nous rendre un nouveau gouvernement plus supportable. Il n'y a point de conditions à examiner, tant que la nécessité de plier sous le joug et de renoncer à notre indépendance, ne nous sera pas démontrée. Or, Prince, cette nécessité ne peut pas même être soupçonnée, avant que les puissances soient d'accord. Aucun de leurs engagemens n'a été révoqué, notre indépendance est sous leur garde, c'est nous qui entrons dans leurs vues et dans le sens de leurs déclarations. Ce sont les armées assiégeantes qui s'en écartent.

D'après ces mêmes déclarations, — il n'y en eut jamais de plus solennelle, — tout emploi de la force en faveur du Roi par ces mêmes armées sur la partie de notre territoire où elles seules dominent, serait regardé par la France comme l'aveu du dessein formel de nous imposer un gouvernement malgré notre volonté. Il nous est permis de demander à votre Altesse si elle-même a reçu un tel pouvoir? D'ailleurs ce n'est pas la force qui pacifie. Une résistance morale repousse la forme de gouvernement qu'on avoit fait adopter au Roi : plus on useroit envers la nation de violence, plus on rendrait cette résistance invincible. L'intention des généraux des armées assiégeantes ne peut être de compromettre leur propre gouvernement et de révoquer par le fait la loi que les puissances se sont imposée à elles-mêmes.

Mon Prince, la question est toute entière dans ce peu de mots.

Napoléon a abdiqué comme le désiroient les Puissances ; la paix est donc rétablie ; on ne devroit pas même mettre en question quel est le Prince qui recueillera le fruit de cette abdication.

Notre état de possession serait-il changé par la force ? les Puissances ne rempliraient plus leur but, outre qu'elles violeraient leurs promesses, des promesses faites à la face du monde entier.

Le changement viendrait-il de la volonté nationale ? il faudroit alors, pour que cette volonté fût dans le cas de se prononcer, que les Puissances eussent d'abord fait connoître leur refus formel de laisser subsister notre gouvernement actuel. Leur armistice est donc indispensable.

Voilà, mon Prince, des considérations dont il est impossible de ne pas sentir toute la force. Dans Paris même, si l'issue d'une bataille vous en ouvroit les portes, je tiendrois

encore à votre Altesse le même langage : c'est celui que tient toute la France : on auroit donc fait couler sans utilité des flots de sang. Les prétentions qui en seroient la cause, en seroient-elles mieux assurées et moins odieuses ?

J'espère avoir bientôt avec votre Altesse des rapprochemens qui nous conduiront les uns et les autres à l'œuvre de la paix, par des moyens plus conformes à la raison et à la justice. L'armistice nous permettra de traiter dans Paris : et il sera facile de nous entendre sur le grand principe que le repos de la France est une condition indispensable du repos de l'Europe.

Ce n'est qu'en voyant de près la nation et l'armée que vous pourrez juger à quoi tient ce repos et la stabilité de notre avenir.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé. Le duc d'Otrante.

On refusa de négocier avec les Plénipotentiaires du gouvernement françois. La pre-

mière négociation a eu lieu à Neuilly entre le duc d'Otrante et le duc de Wellington, C'est à ces deux hommes célèbres à nous donner des lumières sur leur entretien. Nous n'en connaissons qu'un seul résultat : c'est que Paris a été préservé des horreurs d'une invasion à main armée. Le duc répétait souvent à ceux qui le disoient, que le sort de la capitale n'était pas un malheur sans remède : « Paris est pour la « France ce que Rome était pour l'Empire Romain. » Tous les partis conviennent qu'on doit au duc d'Otrante la conservation de la capitale.

Louis XVIII étoit à St.-Denis. Le duc d'Otrante fut appelé auprès de lui. Nous pouvons aisément deviner le sujet de cette entrevue par la lettre que le duc lui avoit écrite la veille ; cette lettre est utile à rappeler, parce qu'elle explique sa doctrine politique et les causes qui ont soulevé les passions contre lui.

Paris, le 7 Juillet 1815.

Sire,

Le retour de Votre Majesté ne laisse plus aux membres du gouvernement d'autre devoir à remplir que celui de se séparer. Je demande pour l'acquit de ma conscience personnelle à lui exposer fidèlement l'opinion et les sentimens de la France.

Ce n'est pas Votre Majesté que l'on redoute; Elle a vu pendant onze mois que la confiance dans sa modération et dans sa justice soutenoit les Français au milieu des craintes que leur inspiroient les entreprises d'une partie de sa cour.

Tout le monde sait que ce ne sont ni les lumières ni l'expérience qui manquent à Votre Majesté; Elle connoît la France et son siècle; Elle connoît le pouvoir de l'opinion : mais sa bonté lui a trop souvent fait écouter les prétentions de ceux qui l'ont suivie dans l'adversité.

Dès-lors il y a eu deux peuples en France. Il étoit pénible sans doute à Votre Majesté d'avoir sans cesse à repousser ces prétentions par des actes de sa volonté. Combien de fois Elle a dû regretter de ne pouvoir leur opposer des lois nationales !

Si le même système se reproduit, et que tirant tous les pouvoirs d'hérédité, Votre Majesté ne reconnoisse aucun des droits du peuple, autres que ceux qui leur viennent des concessions du trône, la France, comme la première fois, sera incertaine dans ses devoirs ; elle aura à hésiter entre son amour pour la patrie et son amour pour le Prince, entre son penchant et ses lumières. Son obéissance n'aura d'autre base que sa confiance personnelle dans Votre Majesté ; et si cette confiance suffit pour maintenir le respect, ce n'est pas moins ainsi que les dynasties s'affermissent et qu'on écarte tous les dangers.

Sire, Votre Majesté a reconnu que ceux

qui entraînoient le pouvoir au-delà de ses limites, sont peu propres à le soutenir quand il est ébranlé; que l'autorité se perd elle-même dans le combat continuel qui la force de rétrograder dans ses mesures; que moins on laisse de droits à un peuple, plus sa juste défiance le porte à conserver ceux qu'on ne peut lui disputer, et que c'est toujours ainsi que l'amour s'affoiblit et que les révolutions se préparent.

Nous Vous en conjurons, Sire, daignez cette fois ne consulter que Votre propre justice et Vos lumières. Croyez que le peuple français met aujourd'hui à sa liberté autant d'importance qu'à sa propre vie : il ne se croira jamais libre s'il n'y a pas entre les pouvoirs des droits également inviolables. N'avions-nous pas, sous Votre dynastie, des États-Généraux qui étoient indépendans du Monarque?

Sire, Votre sagesse ne peut attendre les événemens fâcheux pour faire des concessions; c'est alors qu'elles seroient nuisibles à Votre

intérêt, et peut-être même plus étendues, Aujourd'hui, les concessions rapprochent les esprits, pacifient et donnent de la force à l'autorité royale; plus tard, les concessions prouveroient sa foiblesse, c'est le désordre qui les arracheroit, les esprits resteroient aigris.

Signé, le duc d'Otrante.

Il paroît que les principes du duc convinrent au Roi, puisqu'après les avoir exposé avec franchise, il fut nommé Ministre de la Police générale du Royaume.

Le Roi et les souverains demandèrent à ce Ministre de leur faire connoître l'état de la France. On vit paroître successivement à ce sujet une note aux quatre Ministres des hautes Puissances et deux rapports au Roi.

Le mérite littéraire de ces trois pièces est remarquable; mais ce qui frappe davantage, c'est le courage, ce sont les idées positives et fermes d'un ministre éclairé sur les dangers du

trône et de la patrie, qui prévoit les coups qui pourroient leur être portés du dedans et du dehors.

Les deux rapports ont été répandus dans toute l'Europe avec rapidité même avant d'être imprimés : on doute qu'ils le soient dans leur intégrité, ils ont été vivement attaqués, ils sont la seule cause de la disgrace du duc. En élevant la nation, il a rabaissé les partis ; tous ont été mécontens de l'appréciation qu'il a faite de leur force respective. Les Ultra royalistes ont jetté les plus hauts cris ; on en rendoit compte un jour au duc, en présence de Lord Castlereagh et d'un grand nombre de personnes. « Si l'importance d'un parti vient d'un « secret, » répondit le Duc, « et que ce se« cret soit le petit nombre, je l'ai trahi, sans « doute ; mais si au contraire les Ultra royalis« tes sont aussi nombreux qu'ils le prétendent, « et s'ils ont le droit de se présenter comme les « organes du vœu national, que leur fait mon

« rapport, ils n'en resteront pas moins ce qu'ils « sont. »

La conduite et les écrits du Duc démontrent qu'il n'a jamais été l'homme d'un parti, et qu'en servant plusieurs gouvernemens il est resté fermement et constamment l'homme de la nation.

Il ne faut pas croire que l'amour de la patrie dans un Ministre affoiblisse sa fidélité pour son maître : ce n'est même que lorsque ces deux sentimens sont réunis que ses services peuvent avoir toute leur utilité et toute leur étendue.

La note n'est pas aussi connue, les journaux de Londres n'en ont donné que quelques lambeaux. Nous allons l'imprimer toute entière.

NOTE
du duc d'Otrante sur la situation de la France.

Paris 20 juillet.

La situation de la France se compose d'un grand nombre de données, qu'il est nécessaire de bien apprécier, si l'on ne veut pas être trompé par de fausses apparences. Plusieurs de ces données se rattachent à des faits antérieurs; les unes tiennent à nos opinions permanentes, à des principes qui n'ont rien de commun avec les coups de la fortune; les autres n'ont été produits que par les derniers événemens.

Les maux de la France avoient déjà éclairé et rapproché les esprits, avant l'abdication de Bonaparte, et même avant les hostilités. Il ne s'agissoit plus de défendre des intérêts personnels et étrangers à ceux de la

patrie ; et le Roi, dès son entrée à Paris, a trouvé dans tous les cœurs les élémens d'une prompte pacification. Un état de désordre subsiste encore ; mais il tient à des causes faciles à écarter, il cessera même bientôt à moins qu'une fausse politique n'y mette obstacle ; et il y auroit autant d'erreur que d'injustice, si l'on donnoit à ce désordre inévitable et momentané le nom de résistance ou de révolte.

Pour juger de notre situation, il faut remonter à ce qui s'est passé avant et depuis le 20 mars. Bonaparte a employé plus d'un prestige pour ressaisir et retenir le pouvoir ; et une nation, quand elle est trompée avec adresse, ne peut s'éclairer que par les événemens. L'illusion avoit déjà cessé pour tous les hommes sages avant les revers de l'armée. La conviction ne se forme pas dans la multitude avec la même rapidité.

Les causes du mal étoient anciennes,

On n'avoit point assez remarqué qu'une révolution de vingt-cinq ans ne pouvoit pas se terminer sans des conciliations, des précautions et des ménagemens. Une grande partie de nos malheurs est venue de ce défaut de prévoyance. Pourquoi le dissimuler maintenant? Un zèle imprudent et exagéré pour les règles et les maximes de l'ancienne monarchie fit bientôt commettre plusieurs fautes aux royalistes, et même à quelques-uns des Ministres du Roi. Il en résultera des inquiétudes de plus d'un genre, un ébranlement dans l'opinion, et une désaffection pour le gouvernement.

Cette opposition morale qui étoit connue de toute l'Europe ne pouvoit échapper aux calculs de Bonaparte; il n'eut pas besoin d'une autre incitation pour venir se jetter au milieu de ce mécontentement, et de ces élémens de discorde. Autant les chances périlleuses d'une conspiration et du secret qu'elle auroit exigé auroient pu faire avorter ses projets, au-

tant il put compter avec un espèce de certitude sur la stupeur que produit toujours une grande nouveauté, et sur l'irréflexion et l'entraînement des esprits quand ils sont frappés soudainement par une entreprise audacieuse et inattendue.

Une défection isolée et qui ne devint que trop décisive facilita sans doute l'entrée de Bonaparte à Grenoble, dans le seul moment où l'on pouvoit encore écarter les maux qu'il nous apportoit; il n'en fut pas ainsi, trois jours après. Il avoit déjà, qu'and il se présenta devant Lyon, une force quelconque, ou du moins des moyens suffisans pour une guerre intestine. Ce fut d'ailleurs à Lyon qu'il commença à développer ses plans astucieux. Ses promesses d'affermir la liberté civile et politique par tous les genres de garanties, et les assurances qu'il donnoit, ou qu'il faisoit entendre, d'être soutenu par l'Autriche, produisirent l'effet qu'il vouloit en obtenir. Il eut

dès ce premier moment un appui dans la population, ce qui ne permettoit plus de le repousser sans armer les citoyens les uns contre les autres. Cette crise fut d'ailleurs si rapide que dans le court passage de l'hésitation à l'entraînement, et de là à la nécessité d'obéir, la justice la plus rigoureuse trouveroit bien peu de coupables, quand même la crainte de se jetter dans la guerre civile, permettroit ici l'application du mot de révolte. Il étoit bien difficile aux citoyens d'empêcher ce que le gouvernement ne put empêcher lui-même.

Il importe sur tout de faire remarquer tout ce qui se rattache à la pacification de la France. L'illusion qui seule maintenoit le gouvernement de Bonaparte s'affaiblit successivement. On n'eut aucun doute, peu de temps après son entrée dans Paris, qu'il nous apportait la guerre étrangère. Mais dans cet intervalle il s'étoit emparé de tous les ressorts du gouvernement. Ses forces augmentoient

chaque jour par l'appel des anciens soldats ; il avait d'ailleurs remplacé l'espérance de la paix par celle des négociations.

Forcé de s'expliquer sur cette constitution libérale et populaire qu'il avoit si pompeusement annoncée, l'attente publique fut trompée à un tel point qu'un cri d'indignation retentit dans toute la France. Il y a à regretter que dans ce moment décisif des négociations n'aient pu s'ouvrir tant avec le Roi qu'avec les Puissances ; la publication que fit Bonaparte de son acte additionnel aux constitutions auroit été pour lui le signal de sa déchéance.

On découvrit encore, quoiqu'un peu plus tard, qu'il nous avoit trompé sur les forces qu'il disoit avoir, et qu'il nous sacrifioit à sa situation désespérée. Mais les choses en étoient venues à cette extrémité que sans un revers ni la France ni l'armée n'auroient pu se prononcer. Les souverains avoient fait des promesses, et l'on ignoroit leurs desseins parce qu'il

étoit resté en effet beaucoup de vague dans leurs déclarations. On ignoroit également les desseins du Roi, et l'on craignoit pour lui-même, autant que pour le repos de la France, que ses Ministres ne voulussent persister dans quelques-unes des erreurs de son précédent gouvernement. Les chambres, de leur côté, ne vouloient pas s'exposer à aggraver les maux en employant de faux remèdes, et en devançant les événemens. On vouloit surtout éviter l'inconvénient de se tromper sur la volonté des souverains, et c'est ce qui a produit ce défaut d'unanimité qui subsiste encore en partie, mais qu'il ne faut attribuer qu'à une hésitation excusable. Enfin on pourroit affirmer que si l'exclusion donnée par les actes du congrès au gouvernement de Bonaparte avoit été étendue à tout autre gouvernement que celui du Roi, on seroit parvenu en France à empêcher la guerre d'éclater. Cette dernière remarque ne paroîtra point indifférente dans

un moment où il faut faire avec équité la part des fautes réelles, pour ne pas les confondre avec les effets de la nécessité ou de l'embarras des circonstances.

Ces considérations, quoique générales, étoient des données indispensables pour le jugement qu'il s'agit de porter dans notre situation. Bonaparte étoit déjà perdu sans retour avant son abdication. Il ne lui était resté d'influence que sur les simples soldats qui s'imaginoient le trouver encore invincible; ses derniers revers ont enfin détruit ce dernier prestige : étranger désormais à la France, comme il l'a été à nos mœurs et à nos véritables intérêts, il n'a plus, il n'aura jamais en France de partisans que l'on puisse être dans le cas de redouter.

L'armée est dans la situation où l'a mise la convention de l'armistice, elle n'en violera point les conditions. On ne la verra point non plus enfreindre ses devoirs. Si elle diffère

de se prononcer avec unanimité, c'est qu'on l'abandonne à elle-même, et que le gouvernement hésite sur les ordres qu'il a à lui donner, parce qu'il voudroit pouvoir les concilier avec toutes les mesures d'une pacification générale. L'armée de son côté, en se considérant comme l'armée de la nation et comme l'armée du Roi, ignore comment elle doit se conduire pour servir le Roi et la patrie. Le Roi cependant n'aura qu'à disposer d'elle pour se faire obéir. La dissolution de l'armée, soit qu'on l'ordonne, soit qu'on la provoque indirectement, seroit une faute des plus graves. Des troupes réunies se décident facilement à l'obéissance, et l'obéissance est toujours l'auxiliaire du bon ordre. La conduite et l'exemple de l'armée qui est essentiellement citoyenne et nationale auroit la plus grande influence sur la pacification des départemens.

Il y a aussi de l'hésitation dans une partie de l'intérieur de la France. Il y a même

de la résistance sur quelques points. Il faut l'attribuer à l'ignorance de ce qui se passe, à l'interruption des communications, à la marche des troupes étrangères, qu'on avoit espéré de voir stationnaires quand la guerre est terminée, et aux inquiétudes qu'on a sur l'avenir; les négociations de la paix ne sont point encore commencées, le peuple ne connoît aucune des intentions des Puissances.

La vérité est cependant que la France n'aspire qu'à resserrer son union avec le Monarque. Les souverains désirent sans doute que la France soit calme et tranquille. Sur toutes les parties de son territoire, il est en leur pouvoir d'obtenir dans l'instant même ce résultat; on n'a qu'à annoncer que, sauf l'issue des négociations, ils regardent eux-mêmes la guerre comme finie, et la France comme pacifiée. Cette déclaration ne fut-elle pas dans les règles ordinaires de la politique, notre situation et l'intérêt même des puissances exi-

geroient cette exception. La pacification ne préjuge rien, elle ne fait cesser que des maux. Les restes de nos troubles ne peuvent plus s'appeler de la résistance. Tout le monde veut obéir au Roi. On ne veut plus séparer les intérêts du peuple de ceux du trône. Chacun est même convaincu que le Roi, pour affermir à jamais son pouvoir, ne trouvera autour de lui aucun obstacle qui l'empêche de donner à la liberté civile et politique des garanties suffisantes.

Les proclamations du Roi rétabliroient sans doute l'ordre public; mais en parlant à son peuple, le Roi ne pourroit se dispenser de faire entrevoir, du moins en partie, les destinées de la France. En attendant, le peuple ne veut et ne peut juger de l'avenir que par les promesses des souverains, et il n'y eut jamais de promesses plus solennelles. La France a rempli, aussitôt que cela a été possible, les seules conditions qui lui étoient demandées,

et qui devoient écarter la guerre, ou la faire cesser; elle a même regardé comme une condition formelle ce qui n'étoit qu'un désir et un vœu des souverains.

Aucun des dangers que l'on pouvoit craindre à l'époque de la paix de Paris, n'existe plus. On avoit laissé à Bonaparte un territoire, un titre et un état de souverain; son abdication n'étoit qu'un traité avec les Puissances. Il a été maintenant abandonné par la fortune; il n'a plus ni peuple, ni armée, ni prétention. La prudence exige cependant que sa position ne lui laisse plus aucun moyen de troubler le repos des autres.

Ses frères n'ont jamais eu en France aucun crédit. Ils n'ont pas les grandes qualités qui donnent de l'influence; toutefois il convient de les éloigner de la France. Sans être d'aucun danger personnel, de fausses espérances pourroient survenir, et les engager à servir d'instrument à d'autres. Le chef de cette

famille survivra peut-être à son abdication ; il a d'ailleurs un fils ; et s'il a manqué quelque développement aux déclarations des Puissances, il pourroit paroître nécessaire de les rendre maintenant plus explicites. Au reste, il ne seroit ni dans nos mœurs, ni dans les principes de la justice, d'empêcher les membres de la famille de Bonaparte de vendre leurs biens en France, et d'en jouir dans les pays étrangers. Leurs biens sont même peu importans.

Le même esprit de prévoyance pourroit s'appliquer peut-être à quelques autres individus, mais en bien petit nombre ; car sur ce point il y a bien plus de danger à étendre les applications qu'à les restreindre. Il ne faut jamais voir dans les troubles publics que la première cause qui les a produits : tout cesse avec cette cause ; et l'on a toujours vu que les recherches contre une faction ne servent qu'à faire naître d'autres factions. La situation d'Henri IV, quand il entra dans

Paris, étoit moins fâcheuse que celle du Roi, puisqu'il monta sur le trône sans le secours des troupes étrangères, et par ses propres victoires. Sa clémence cependant fut sans bornes. C'est à ses ennemis qu'il prodigua ses faveurs, ne croyant pas avoir besoin de recourir à ce moyen pour retenir ses partisans. Ses bontés pour le duc de Mayenne laissoient douter s'il ne l'avoit pas toujours eu à ses côtés pour compagnon de ses combats. Mademoiselle de Guise avoit engagé ses diamans pour mettre à prix la tête de son Roi : cette circonstance ne fut pour Henri IV qu'une raison de plus de lui accorder la distinction la plus marquée. Ce Prince savoit bien que la paix ne s'établit qu'en faisant cesser toutes les inquiétudes, qu'on ne pourroit frapper une seule tête qui n'est plus d'aucun danger, sans menacer des milliers de citoyens, et sans s'exposer par cela même, plus tôt ou plus tard, à de nouveaux bouleversemens. Les germes de haine que

l'on jette dans les cœurs au commencement d'un nouveau règne, n'y meurent jamais.

On auroit beau multiplier les recherches, on se convaincra que personne n'a eu connoissance d'aucune conspiration qui ait précédé l'arrivée de Bonaparte sur les côtes de Provence ; et avant d'attaquer qui que ce soit à ce sujet, ne faudroit-il pas accuser d'abord les Ministres du Roi qui n'ont su ni deviner, ni prévenir le départ de l'île d'Elbe ? Après que le débarquement a été effectué, tout ce qui s'est passé n'a été que le déplorable résultat de l'entraînement et de la précipitation. On sent fort bien que ce n'est pas une poignée de soldats qui protégeoit Bonaparte dans la ville de Lyon au milieu d'une population de cent mille âmes. Quelques individus, à cette époque, ont peut-être un peu plus marqué que les autres. Mais celui-ci diroit qu'il a été entraîné par ses officiers et ses soldats. Un

autre répondroit que ses troupes l'ont abandonné, ou qu'elles l'ont emporté dans leur mouvement; et pour un principal coupable que l'on chercheroit à convaincre, ou l'on ne découvriroit que des innocens, ou bien l'on trouveroit des milliers de complices. On ne peut se dissimuler combien de pareilles poursuites paroîtroient encore plus odieuses au milieu des malheurs publics. On opposeroit à ces inutiles vengeances l'éclatant contraste de la magnanimité si connue des souverains. On voudroit en vain faire croire que ceux-ci les exigent; c'est au Roi seul qu'on les imputeroit, et l'on se rappelleroit que Bonaparte lui même, dans les derniers momens de son dangereux pouvoir, n'a pas du moins manqué de modération. Que répondroit-on encore à cette objection, que le trône devoit préserver la France du retour de Bonaparte au moins autant que la France devoit en préserver le trône?

Enfin voulût-on écarter huit ou dix in-

dividus, car à peine arriveroit-on à ce nombre, on n'a qu'à attendre quelques instans, ces individus s'éloigneront d'eux-mêmes. Dans tous les cas, des arrestations et des jugemens seroient nécessaires à éviter. La police n'auroit qu'un avis à donner, et le but seroit rempli sans détruire la sécurité et sans compromettre la clémence. La France sera pacifiée en un clin-d'œil sous tous les rapports qui peuvent intéresser les souverains; mais elle ne le sera jamais pleinement relativement au repos et au bonheur du Roi, si tout n'est pas oublié, s'il n'y a pas une égale répression de toutes les opinions extrêmes, de quelque hauteur que partent ces opinions, et si tous les partis ne jouissent pas de la protection des lois avec la même certitude et la même confiance. Signé, le duc d'Otrante.

Le ministre de Louis XVIII donnoit au Roi les conseils de modération et de clémence qu'il avoit donnés à Bonaparte, toutefois en

prenant des mesures efficaces pour écarter toutes les causes qui auroient pu replonger la France dans une nouvelle révolution. Après avoir osé sonder les plaies de l'état, il en avoit indiqué les remèdes. Mais tout le monde ne partageoit pas ses idées. On vouloit des exemples et des punitions. Le précédent gouvernement du Roi avoit fait des fautes, et on alloit en faire de plus grandes encore : les deux ordonnances sur les collé-ges électoraux et sur les élections blessèrent les esprits les plus modérés et affligèrent jus-qu'aux meilleurs serviteurs du Roi ; car cha-cun prévit les orages qu'alloit amener ce pas-sage subit des principes incontestables aux erreurs les plus graves.

De pareilles erreurs conduisirent bientôt les choses à ce point, où le ministre qui oppo-soit encore une digue à la réaction seroit forcé de quitter les affaires ; où toutes les listes écar-tées reparoîtroient successivement ; où l'inquié-

tude devoit se répandre dans les classes nombreuses, qui n'avoient besoin, pour rester en paix, que de demander, chaque jour: est-il en place ou non? — cela suffisoit, à la fois, à leur sécurité sous le rapport des *principes* et sous le rapport de la sûreté individuelle et *personnelle*: — où enfin les conspirations et les révoltes renaîtroient comme les têtes de l'hydre.

Nous donnerons un supplément à cette note biographique lorsque nous connoîtrons les mémoires du Duc: on dit qu'ils retracent dans toute leur vérité et avec une noble franchise les événemens qui, depuis 30 ans, ont amené les révolutions diverses, et qu'ils appellent fortement l'attention sur ceux qui peuvent en préparer de nouvelles. On ajoute qu'ils sont écrits dans des vues propres à calmer et à rapprocher les partis qui divisent la France. Personne ne peut mieux les évaluer que celui qui les a étudiés et dirigés pendant si long-temps,

personne ne pouvoit mieux leur parler un langage qu'ils pussent et voulussent écouter.

Il nous semble que ces mémoires écrits dans des idées de paix et de conservation ne sont pas seulement utiles à la France. Leur publication servira à toutes les parties de l'Europe où il y a une grande tendance à des changemens qui ne pourroient se réaliser qu'aux dépens du bonheur : quand on a changé sans nécessité, on a besoin de changer encore, on ne peut s'arrêter. Tout se lie dans le monde, il n'y a rien d'isolé ; suivons en France les conséquences des moindres innovations : elles ont tout remué, tout bouleversé ; il n'y a eu aucun asile pour y échapper : le chaume, le trône et les autels y ont été également ensanglantés : on a fouillé jusqu'aux abîmes des tombeaux !

Nous ne sommes pas éveillés de tous nos rêves, il nous faudra du temps pour nous guérir de tous les préjugés de la vie. Les temps anciens et les temps modernes en sont

remplis : la légitimité même a ses erreurs : elle se montre trop impatiente dans ses réformes : on doit considérer que les états ne se relèvent pas aussi facilement qu'ils se perdent.

Nous ne terminerons pas cette note sans dire quelques mots sur la vie du duc d'Otrante à Dresde. Il paroît se plaire en Saxe ; il sait apprécier ce que vaut, dans les jours d'orages, un pays où le calme est garanti, à la fois, par l'antiquité des mœurs de ses habitans, par le respect du gouvernement pour les lois, et par les vertus personnelles d'un Monarque qui, rentré dans ses états après en avoir été éloigné, ne s'occupe qu'à essuyer des larmes qu'il n'a pas fait verser.

Le duc d'Otrante ne voit qu'un très-petit nombre de personnes ; il est absolument concentré dans sa famille. Les momens qu'il ne passe pas avec elle sont consacrés au cabinet. On parle beaucoup d'une lettre importante qu'il

a écrite au lord Wellington sur la marche des affaires depuis six mois, et dont la publication doit précéder celle des mémoires. Il parle de sa disgrâce avec la même modération que des autres crises de la révolution française. Quand il est question de ses ennemis, dont la plupart lui doivent le bonheur d'avoir revu leur patrie, et plusieurs leurs biens et la vie, il se borne à les plaindre. « Ce sont des aveugles, » dit-il, « et leur aveuglement durera; car ils ne » comprennent pas qu'ils sont dans les ténè- » bres. » Quelquefois il compare les services que les *Ultra-royalistes* croyent rendre au Roi et à la monarchie, à ceux que les *Ultra-révolutionnaires* ont rendus à la liberté et à la république.

Nous citerons encore un trait de sa vie intérieure, parce que rien n'est plus propre à faire connoître les hommes célèbres.

On lui envoya, il y a quelque temps, de Paris, des libelles qui étoient remplis d'injures

contre lui ; il les parcourut rapidement en faisant les réflexions suivantes : « Quand on a reçu » beaucoup d'éloges, on doit s'attendre à recevoir beaucoup d'injures, et souvent des » mêmes personnes. Il y a de la canaille dans » tous les rangs, même parmi les gens de » lettres ; celle-ci, ainsi que toutes les autres, a » de la fureur, mais point de haine ; c'est le » besoin de vivre qui la remue dans tous les » sens. Et comme les sottises leur sont payées » à proportion qu'elles s'élèvent plus haut, je » ne puis me plaindre de la préférence qu'elle » me donne : au reste, il ne faut pas croire » que les libelles soient dangereux ; laissez » agir le temps, ils tombent d'eux-mêmes ; il » n'y a que la vérité qui reste. »

M. de Lanoë, homme de lettres distingué, qui n'a rien de commun avec les libellistes, a fait des observations critiques (1) sur un

(1) Un vol. in-8°. Prix : 2 fr. 50 c. A Paris, chez Plancher de Lanoë, libraire, rue Poupée, n°. 7.

des rapports présentés au Roi par le duc d'Otrante. Il lui adresse surtout deux reproches : (1)

« Personne, » dit-il, « n'est arrivé au mi-
» nistère aussi riche de souvenirs et d'espé-
» rances que le duc d'Otrante. Personne n'y
» est parvenu avec une aussi grande réputa-
» tion d'habileté ; les circonstances étoient
» difficiles, mais on lui savoit une expérience
» consommée, une prudence rare, une habi-
» tude précieuse des affaires qui devoient lui
» applanir les difficultés, lui faire surmonter
» les obstacles. La publication de ce mémoire
» étoit-elle utile à la majorité des Français ?
» et s'il a été présenté dans le dessein d'éclai-
» rer le Roi, quel bien en pouvoient tirer les
» nombreux lecteurs de toutes les classes dont
» le duc d'Otrante est assuré ? quel prétexte
» peut-on alléguer pour justifier une publi-
» cation aussi impolitique que dangereuse,

(1) Voyez : Nouvelliste français de Vienne, 23e. liv.

» aussi imprudente que peu nécessaire ? Je le
» demande à Monsieur le duc d'Otrante : si un
» homme privé avoit, par une aussi effrayante
» peinture de notre situation politique, ap-
» pelé sur elle l'attention publique, s'il
» n'avoit montré qu'un abîme sans fonds,
» offert pour toute ressource que le déses-
» poir ; s'il eût éveillé toutes les passions,
» agité tous les intérêts, cet auteur impru-
» dent eût paru coupable ou d'une grande
» perfidie, ou d'une impardonnable impré-
» voyance ; et c'est un homme d'état, un
» politique profond, un ministre du Roi, un
» des publicistes les plus éclairés de l'Europe,
» qui oublie la maxime si sage de Montesquieu:
» qu'il ne faut rien publier quand les incon-
» véniens égalent les avantages ; encore moins
» le faut-il quand les avantages sont petits et
» les inconvéniens immenses. »

Sans doute, M. le duc d'Otrante répondra dans ses mémoires aux deux reproches que

lui fait M. de Lanoë d'avoir publié son rapport sur la Situation intérieure de la France, et de n'avoir présenté que des maux sans remède. En attendant, nous nous permettrons quelques réflexions.

Nous avons lu attentivement ce rapport, nous l'avons relu, après avoir pris connoissance des observations critiques de M. de Lanoë; il nous a paru qu'il portoit le caractère de la communication la plus intime. Le duc d'Otrante parle de tous les partis sans ménagement; il leur montre leurs illusions présentes et leurs anciennes erreurs; il se jette à travers toutes les passions et annonce la résolution de les réprimer; aucune précaution n'y est prise pour lui-même, et souvent la force des tableaux ou plutôt leur témérité est une nouvelle preuve du secret sur lequel il a eu besoin de compter pour sa propre sûreté. Les Princes y sont traités avec tous les égards qui sont dus à leur rang; mais il leur parle en homme qui sent

sa dignité et qui connaît ses devoirs envers le roi dont il veut être *exclusivement* le ministre. Il ne considère les princes que comme les premiers sujets du roi, il leur dit des vérités sévères sur la nécessité où ils sont de donner, sans cesse, l'exemple de l'obéissance et de ne se mêler que des affaires que le roi daignera leur confier : il ne voit de remèdes au désordre et à la licence que dans une subordination qui mettra chacun à sa place, et qui fasse tout courber sous la main puissante du monarque.

« Deux partis, dit le duc d'Otrante, vou-
« draient en vain que les révolutions fussent
« notre état politique établi : je ne suis d'au-
« cun de ces deux partis. Il faut que la mo-
« narchie soit dans la France et non la
« France dans les révolutions. »

Il nous semble que le duc d'Otrante est celui à qui la divulgation de son rapport doit le moins être imputée, étant le seul qui devait la redouter.

Comment est-il donc arrivé que ce rapport ait été répandu? une seule copie surprise ou confiée peut expliquer la question.

Le second reproche qu'adresse M. de Lanoë au duc d'Otrante ne nous paraît pas mieux fondé : si son rapport a fait connaître à la France les dangers qui la menacent, il a indiqué aussi les moyens de les éviter. Ses craintes sur le choc des partis ont été déjà réalisées, et la juste appréciation de leurs forces respectives a donné bien moins de terreur que de sécurité. Le roi y est sans cesse représenté avec tous ses droits à l'amour, au dévouement et à la soumission de son peuple, il fonde sur ses qualités personnelles toutes les espérances de salut; il ne parle de dangers aux Français, que pour mieux leur faire sentir la nécessité de se rallier à la défense du trône. Tout dans ce rapport exprime le désir de ramener de toutes parts au roi la confiance et le respect.

Loin de jeter dans le désespoir, le duc ne montre pas même d'inquiétude. Il ne se borne pas à donner des espérances vagues, il relève les âmes par des assurances positives; mais laissons-le parler lui-même : voici comment se termine son rapport, en date du 15 août 1815. « L'organisation de la force mo-
« rale exige que Votre Majesté prenne une
« résolution ferme et immuable. Il faut partir
« du principe que l'opinion publique est en-
« trée comme un élément dans l'art de gou-
« verner, et qu'elle en a changé toutes les
« combinaisons. La France ne peut plus être
« gouvernée que par le régime constitution-
« nel. La question n'est pas d'étendre le pou-
« voir, la grande question est de le conserver
« et de pouvoir régner. »

« Après cette première résolution il fau-
« dra en venir à une seconde. Il y a deux
« régimes constitutionnels bien différens l'un
« de l'autre. Dans l'un, le roi accorde le

« moins qu'il peut; alors tout devient obstacle,
« parce que tout devient de part et d'autre un
« objet de dispute. Il a fallu plusieurs siècles
« à l'Angleterre pour obtenir, l'une après l'au-
« tre, ses lois politiques. Cette lutte a plu-
« sieurs fois bouleversé l'état. Quand on ré-
« trécit l'espace qu'on laisse à la liberté du
« peuple, le premier soin de celui-ci est de
« fortifier aussitôt ce terrain; il l'entoure de
« nouveaux ouvrages à chaque danger nou-
« veau, et il finit par en faire une forte cita-
« delle. Il aurait mieux valu dans le prin-
« cipe le lui accorder. Dans le second état
« du régime constitutionnel, il y a un minis-
« tère homogène et responsable. Le monar-
« que qui est dépositaire de toute la puissance
« et de toute la majesté nationale, est comme
« placé, au moyen du ministère, dans une en-
« ceinte impénétrable, à l'abri de toutes les
« agitations politiques. La loi est également
« proposée par les chambres et le gouverne-

« ment. Les trois branches de la législation
« défendent avec le même soin les droits du
« peuple et les prérogatives royales. »

« La loi constitutionnelle se forme de la
« même manière que les lois ordinaires, et la
« base de cet édifice est une constitution dans
« laquelle on a fait entrer scrupuleusement
« toutes les garanties de la liberté. Sous ces
« divers rapports, je ne puis dissimuler que
« la nouvelle chambre qui va se former, peut
« donner des inquiétudes; il ne resterait au-
« cun moyen de salut, si elle n'était pas cons-
« titutionnelle, et si les opinions ultra-roya-
« listes y dominaient. »

« Sous le rapport de l'union et de la pa-
« cification intérieure, Votre Majesté aurait
« de grandes mesures à prendre. Toute union
« serait impossible avec des plans de réaction.
« Il y a eu des ordonnances d'exil. Votre
« Majesté devait cet acte de répression à sa
« propre dignité, et chacun sent que d'autres

« circonstances ont pu encore nécessiter cette
« punition. Il est certain cependant que le
« parti constitutionnel a craint de voir dans
« ces premiers actes de l'autorité la couleur
« de tout un règne, comme il a craint d'en
« voir les principes dans les ordonnances sur
« les colléges électoraux. »

« Les diverses idées que j'ai l'honneur
« de soumettre à Votre Majesté sont peu
« différentes de celles qu'il aurait été plus
« facile d'adopter en 1814, et le monde
« entier peut juger du changement qu'un
« tel système aurait apporté dans notre si-
« tuation et dans celle de toute l'Europe.
« Que de maux auraient été prévenus!
« La même carrière est à parcourir, et les
« mêmes écueils sont devant nous; le ciel
« semble avoir voulu réserver à V. M. la plus
« grande de toutes les gloires, celle de mettre
« un terme à toutes nos révolutions. En 1814
« les hommes qui nous agitent aujourd'hui,
« voulaient aussi frapper le passé en ne son-

« geant ni au présent ni à l'avenir. Osons
« le dire : le passé n'a jamais été d'aucune
« considération pour les grands princes, ni
« pour les hommes d'état, que pour y puiser
« des leçons. Le présent et l'avenir sont les
« deux seules boussoles des gouvernemens.
« Ce n'est pas de ce qu'on a fait, mais de
« ce qu'on fait; ce n'est pas de ce qu'on a dit,
« mais de ce qu'on dit, qu'il faut s'occuper
« principalement. Les réactions ne sont plus
« dans nos mœurs, et dès qu'une goutte de
« sang vient à couler dans une révolution po-
« litique, il n'y a plus aucune certitude qu'il
« n'en sera versé des torrens. »

« Si, d'après les mesures que je propose, il y
« avait encore quelques résistances partielles,
« on les contiendrait par la vigilance et par la
« fermeté; cette dernière qualité fut toujours
« celle des grands rois; une autre qualité lui
« est cependant supérieure, c'est la prudence. »
« Les souverains, quelque grand que soit leur
« pouvoir, sont soumis à la commune loi de

« la nécessité. Il y a des temps où il faut cal-
« mer, au lieu d'aigrir; où il faut, avant tout,
« concilier, rassurer, et faire espérer. Deux
« doctrines sont opposées; commençons par
« décider laquelle des deux sera suivie, et si
« nous voulons remonter contre le torrent ou
« bien le descendre; s'il s'agit de le remonter,
« il n'y a rien à attendre de la fermeté, le des-
« potisme même serait impuissant, la fermeté
« n'est que dans la modération. L'immortelle
« Catherine trouvait que le mot *Justice* était
« trop fort pour l'homme, et qu'il ne pouvait
« supporter que *l'équité.* »

« Une fois que l'ordre sera rétabli, chacun
« sentira que l'indulgence sur le passé ne
« peut s'étendre au présent. La même fer-
« meté, sous son double rapport de la force
« et de la modération, s'appliquera à tous
« les actes du gouvernement, à toutes les par-
« ties de l'ordre public; on ne souffrira aucune
« déviation, aucune négligence; tous les par-
« tis seront contenus, tous les écarts seront

« redressés; on punira avec sévérité tous les
« indiscrets qui se placeront en état d'hostilité
« envers le gouvernement. »

« Ces premiers succès ne suffiront point en-
« core. En nous rapprochant de l'Angleterre
« (autant que peut le comporter notre carac-
« tère national), sous le rapport de l'étendue
« de nos libertés civiles et politiques, nous
« aurons l'avantage de nous rapprocher aussi
« de ces distinctions sociales dont les unes se
« rattachent à la forme du gouvernement, et
« les autres à l'état extérieur d'une nation. Il
« n'y a à sauver de la révolution française que
« les droits et les principes que le temps a
« consacrés. Il faut nous mettre en harmonie
« avec toute l'Europe, pour avoir le moyen
« de prendre part à tous les avantages de la
« civilisation générale. Une habile direction
« de l'éducation publique atteindra bientôt
« ce but important. Les mœurs reprendront
« leur doux empire. Par les mêmes moyens
« l'amour de la patrie renaîtra; le besoin de

« nous unir viendra de nos malheurs mêmes
« et de la nécessité de les réparer. »

« C'est à cette union, c'est au bien qu'elle « produira, que nous devons un esprit pu- « blic. »

Nous devons rapporter, avec la même impartialité, les reproches que font à M. le duc d'Otrante des hommes qui ont des opinions différentes de celles de M. de Lanoë, mais qui ont la même bonne foi. Tous leurs reproches cependant se réduisent à celui-ci : *Le duc d'Otrante a rappelé en France les Bourbons, car pour faciliter leur retour, il a fait retirer l'armée française au-delà de la Loire, et il a été le ministre de Louis XVIII.* Nous avons entendu souvent cette accusation sortir de la bouche des *ultra-révolutionnaires.* Elle est absurde, mais son absurdité ne peut nous dispenser d'en faire mention. Ce que nous allons dire ne les empêchera pas de la répéter, parce que c'est chez eux le retentissement des idées fausses qui se sont liées dans

leurs cerveaux et qu'il ne leur est plus possible de séparer.

Nous nous bornerons à faire les observations suivantes :

1° Le duc aurait pu se borner à signer les instructions données aux députés des chambres qui ont été envoyés pour négocier avec les ministres des hautes puissances : il y a ajouté des lettres particulières, que les journaux nous ont fait connaître, et dans lesquelles il défend, avec autant de logique que de patriotisme, les droits de la nation. Dans cette circonstance, il a donc fait plus qu'on ne pouvait exiger de lui.

2° La retraite de l'armée française au-delà de la Loire a été jugée nécessaire par tous les membres du gouvernement et par tous les chefs de l'armée. Il n'y a que des insensés qui croient devoir lutter avec la certitude de s'anéantir. On cite toujours 1793; mais à cette époque les armées étrangères n'étaient pas rassemblées, elles n'étaient pas au cœur

de la France, elles n'avaient pas l'habitude de la guerre, la nation avait de l'enthousiasme, elle n'était pas épuisée.

3o On s'étonne que le duc ait été ministre de Louis XVIII; et nous aussi nous sommes surpris qu'il ait accepté ce terrible ministère, c'eût été une témérité de la part de tout autre. Mais au lieu de le blâmer, nous l'admirons.

Louis XVIII était le chef que les souverains voulaient donner à la France, et à cette condition ils paraissaient disposés à faire cesser les maux de la guerre. Les étrangers arrivaient avec l'idée que le retour de Bonaparte était le résultat d'un vaste complot, ils demendaient des listes de conjurés; on leur en donnait de nombreuses. Il fallait du dévouement pour oser tenter d'écarter une partie des maux que pouvait produire cette fatale erreur, et surtout dans le premier moment où les passions faisaient un crime de la modération.

Les lettres, les rapports, les notes du duc

d'Otrante survivront aux reproches qu'on lui a adressés. Il a fait des fautes, sans doute, puisqu'il a gouverné long-temps; mais il y a bien de la différence entre les fautes des grandes âmes, et celles des âmes basses. Ses lettres et ses rapports, que nous avons cités sont à nos yeux des monumens de courage et de conscience; la pureté de ses intentions est évidente par le fait seul de sa retraite des affaires, lorsqu'il n'a pu empêcher le mal. S'il avait des intentions personnelles ou vulgaires, il serait resté ministre, il aurait servi la réaction au lieu de la combattre, il aurait flatté le parti dominant au lieu de s'exposer à ses coups, et de s'immoler à l'exil et à la proscription.

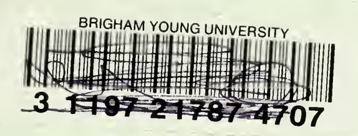
Il est impossible de calculer ce qui serait arrivé en France, si le duc d'Otrante eût abandonné ou refusé le ministère, lorsque Louis XVIII arriva à St.-Denis. La postérité dira les services qu'il a rendus à sa patrie dans cette crise épouvantable qui la menaçait d'une dissolution totale.

La postérité dira aussi les services qu'il eût pu rendre au roi, si ses conseils avaient été écoutés.

Quand les Bourbons sont sur le trône, c'est peut-être un calcul d'intérêt personnel, ou de vanité, que de se donner pour les avoir rappelés, mais il y a de la conscience, de la modestie à s'en défendre.

Il nous semble qu'un souverain peut compter sur la fidélité de celui qui a la franchise de lui dire : « J'ai travaillé long-temps à vous « fermer le chemin du trône ; il ne vous au- « rait peut-être jamais été ouvert, si celui « dont j'ai été le ministre, eût été plus sage ; « mais puisque la providence vous y a placé, « et que vous croyez que je puis mieux qu'un « autre vous aider à accomplir ses desseins « et servir ma patrie, j'obéis à la loi du de- « voir. Je vous dévoue tout mon zèle et toute « mon expérience, quelles qu'en soient les « conséquences pour moi. »

De l'impr. de madame JEUNEHOMME-CRÉMIÈRE,
rue Hautefeuille nº 20.


BRIGHAM YOUNG UNIVERSITY
3 1197 21787 4707

